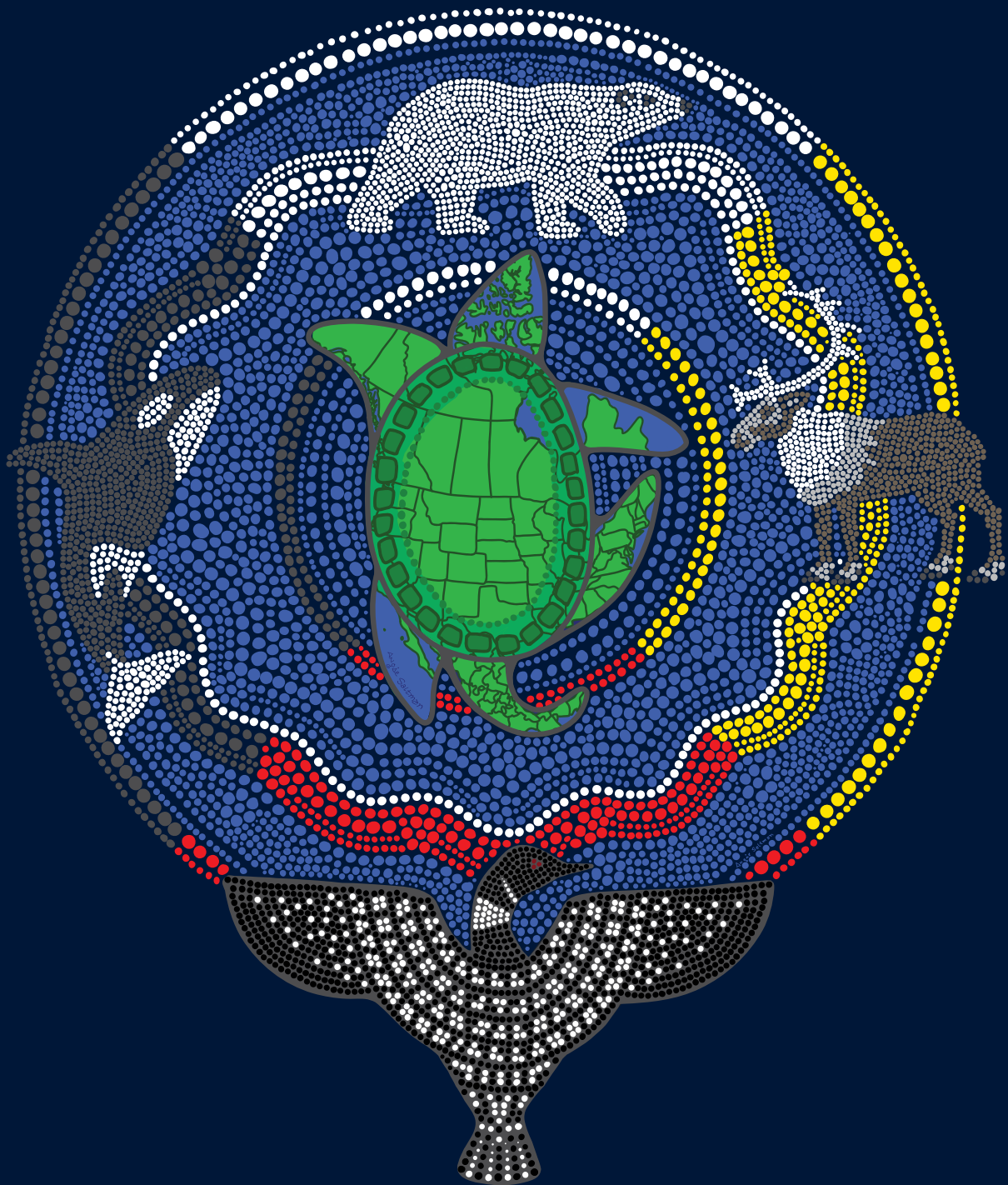




Le commerce durable en Amérique du Nord: perspectives autochtones

Résumé des discussions tenues durant la table ronde, avec annotations



COMMISSION FOR
ENVIRONMENTAL
COOPERATION

COMISIÓN PARA
LA COOPERACIÓN
AMBIENTAL

COMMISSION
DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE



McGill



BIELER
SCHOOL of
ENVIRONMENT

ÉCOLE de
L'ENVIRONNEMENT
BIELER



Image d'Angie Saltman (Métisse de la rivière Rouge) représentant l'essence du commerce autochtone sur l'île de la Tortue (l'Amérique du Nord) entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Le huard constitue la fondation de l'image et représente l'un des clans originels dans la gouvernance anichinabée. Il symbolise le diplomate qui pérégrine pour établir des relations de travail. De façon similaire, les entrepreneur-euses modernes se déplacent souvent lorsqu'elles-ils exportent leurs produits et services. Le huard se tient prêt à voyager dans n'importe laquelle des quatre directions de l'économie autochtone. L'orque symbolise la famille, la communauté, la protection et le pouvoir, et représente souvent le nord-ouest du Pacifique. Elle rappelle l'importance des liens familiaux et l'histoire des peuples autochtones, même lorsqu'ils se déplacent sur terre et sur mer. À droite du motif, le caribou représente les régions orientales de l'île de la Tortue. Les caribous parcourent de longues distances en hardes, pour leur sécurité et pour élever leurs petits. Cette communauté reflète l'importance des liens entre les personnes dans le cadre du commerce autochtone. L'ours polaire, en haut, symbolise l'intelligence, la force et la résilience, en particulier dans les environnements hostiles. Admiré et valorisé par les Inuit-es, l'ours polaire a été pendant des milliers d'années un moyen de subsistance essentiel pour les peuples les plus nordiques de l'île de la Tortue. Au centre du motif, le cercle de médecine illustre l'interdépendance de toutes nos relations. Il accentue l'équilibre, l'harmonie et le respect de tous les êtres vivants, tout en confirmant notre place dans l'univers. Dans ce motif, le noir représente l'eau, le rouge la terre, le jaune le feu, et le blanc (pointant vers le nord) l'air. D'après un dicton anichinabé, lorsque toutes les nations du monde joueront du tambour ensemble, nous ne formerons plus qu'une seule race et trouverons la paix. Selon l'artiste, à mesure que les économies autochtones se développeront grâce au commerce et à la croissance, nous adopterons à l'échelle mondiale une philosophie d'entreprise axée sur la durabilité, et nous prendrons conscience du fait que nous devons vivre en harmonie avec la Terre mère afin de préserver un environnement sûr pour nos enfants et les générations futures.

Citer comme suit :

CCE (2025). *Le commerce durable en Amérique du Nord : perspectives autochtones – Résumé des discussions tenues durant la table ronde, avec annotations*, Commission de coopération environnementale, Montréal (Canada), 58 p.

Le résumé des discussions de la table ronde a été coordonné par le Secrétariat de la CCE, à partir des notes annotées rédigées par Theresa Fresco. Les participant·es à la table ronde ainsi que les membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) et du Groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles (GSCET) de la CCE ont participé à la rédaction et à la révision de ce résumé, et en ont approuvé la version définitive. Ce document ne vise pas à présenter des conclusions définitives; il reflète plutôt les idées et les points de vue communs qui ont été exprimés au cours de la table ronde et qui visent à maintenir un dialogue continu. Il s'agit d'une contribution à la réflexion sur les visions du monde et protocoles autochtones et à leur apprentissage en continu. L'objectif est d'encourager le dialogue, la collaboration et des actions collectives afin de favoriser un commerce durable qui préserve et renforce les systèmes de savoir, le leadership et les approches relationnelles autochtones.

Les informations contenues dans ce document ne reflètent pas nécessairement les vues de la CCE ou des gouvernements du Canada, du Mexique ou des États-Unis.

La reproduction du présent document, en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit, à des fins éducatives ou non lucratives, est permise sans autorisation particulière du Secrétariat de la CCE, pourvu que la source soit mentionnée. La CCE souhaiterait néanmoins recevoir un exemplaire de toute publication ou de tout écrit dont le présent document a servi de source.

Sauf indication contraire, le contenu de cette publication est protégé en vertu d'une licence Creative Commons : Attribution – Utilisation non commerciale – Pas d'œuvre



© Commission de coopération environnementale, 2025
ISBN 978-2-89700-438-5

Renseignements sur la publication

Type de publication : résumé des discussions de la table ronde avec annotations

Date de parution : décembre, 2025

Langue d'origine : anglais

Processus d'examen et d'assurance de la qualité :

Ultime examen par le CCPM et le GSCET le : 6 juin 2025

Renseignements complémentaires :

Commission de coopération environnementale

1001, boulevard Robert-Bourassa, bureau 1620

Montréal (Québec) H3B 4L4

Canada

Tél. : 514 350-4300; téléc. : 438 701-1434

info@cec.org / www.cec.org/fr/

Table des matières

Introduction	4
Remerciements	8
Avant-propos par Nicolas Kosoy, Professeur agrégé à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement, École de l'environnement Bieler	12
Préambule de Jorge Daniel Taillant, Directeur exécutif de la CCE	14
Résumé des discussions tenues durant la table ronde et notes annotées	17
Cérémonie de bienvenue	18
Mot d'ouverture par Octaviana V. Trujillo (Yaqui, Arizona) et Kathy Hodgson-Smith (Métisse, Saskatchewan)	18
Mots de bienvenue de Jorge Daniel Taillant et Nicolas Kosoy	19

Première séance : Visions du monde et approches du commerce autochtones : systèmes relationnels et durabilité	21
1.1 Présentation du sujet par Ronald Trosper, membre de la Confédération des tribus Salish et Kootenai de la réserve indienne Flathead, au Montana, et professeur d'études amérindiennes à l'Université de l'Arizona	22
1.2 Discussion ouverte (table ronde)	23
1. Comment les concepts autochtones de relationnalité, de réciprocité et de bien-être ont-ils façonné, historiquement, les pratiques économiques et commerciales au sein de votre communauté, et comment ces principes peuvent-ils être intégrés dans les systèmes économiques régionaux d'aujourd'hui?	25
2. En quoi les peuples autochtones, par leurs relations avec la terre et leurs systèmes de gouvernance, ont-ils influencé le commerce? Quels défis empêchent de mieux les intégrer dans l'actuelle dynamique du commerce?	26
3. En quoi les systèmes de savoir autochtone et les CET ont-ils influé sur les pratiques commerciales contemporaines?	27
4. Quelles sont les occasions pour élargir la portée des pratiques et des modèles commerciaux dirigés par les peuples autochtones? Comment renforcer le rôle des CET, des systèmes de savoir autochtones et des cadres économiques autochtones sur les marchés actuels?	28

Deuxième séance : Les fondements du commerce autochtone en Amérique du Nord 31

2.1 Présentation du sujet par Kathy Hodgson-Smith (métisse de la Saskatchewan), animatrice membre du GSCET 32

2.2 Discussion ouverte – Table ronde 32

1. Quelles lois fondamentales ont façonné le commerce autochtone en Amérique du Nord, et comment devraient-elles ou pourraient-elles influencer les pratiques commerciales plus larges? 34

2. Comment les réseaux commerciaux autochtones étaient-ils structurés dans le passé, et comment facilitaient-ils l'échange de biens, du savoir et de la culture à l'échelle de l'Amérique du Nord? 34

3. En quoi les accords commerciaux internationaux peuvent-ils soutenir les activités commerciales autochtones et garantir des pratiques commerciales transfrontalières durables? 35

4. De quelles manières les CET et les systèmes de savoir autochtone peuvent-ils éclairer des pratiques commerciales et une gestion des ressources durables en Amérique du Nord? 36

Jour 1 – Mot de la fin, par Octaviana V. Trujillo (Yaqui, Arizona) et Kathy Hodgson-Smith (métisse, Saskatchewan) 37

Troisième séance : Études de cas portant sur des entreprises autochtones florissantes en Amérique du Nord, sources d'enseignements et d'inspiration 39

3.1 Étude de cas du Canada, présentée par Gwen Bridge (Nation crie de Saddle Lake) 40

3.2 Étude de cas du Mexique, présentée par Jorge Ramírez Pech (Maya du Mexique) 41

3.3 Étude de cas des États-Unis, présentée par James C. Hopkins (Algonquin/Métis du Québec) 42

Quatrième séance : Barrières et possibilités pour renforcer les entreprises autochtones et promouvoir un commerce durable à l'échelle du continent (séance ouverte au public) 45

4.1 Allocution d'ouverture par Octaviana V. Trujillo (Yaqui, Arizona) 46

4.2 Conclusions quant aux possibilités et aux obstacles auxquels font face les entreprises autochtones dans toute l'Amérique du Nord 46

4.3 Dialogue sur de futures stratégies exploitables pour appuyer la croissance des entreprises autochtones et renforcer les réseaux commerciaux fondés sur les valeurs autochtones et la durabilité 50

4.4 Clôture de la séance publique, par Kathy Hodgson-Smith (Métisse, Saskatchewan) 52

Annexe 1. Questions directrices et autres considérations dans le cadre du dialogue 54

À propos de nous 56

Introduction

Le commerce à l'échelle de l'Amérique du Nord façonne depuis longtemps l'identité de la région. Il est la pierre angulaire de la prospérité et de la durabilité des collectivités. Forts de liens culturels profonds et de relations étroites avec la nature et les écosystèmes, les peuples autochtones vivant dans la région ont commercé entre eux pendant des milliers d'années et établi de vastes réseaux qui ont prospéré grâce à l'échange de marchandises, de connaissances et de traditions culturelles. Ces systèmes commerciaux ont créé des liens entre divers peuples autochtones sur le territoire aujourd'hui occupé par le Canada, les États-Unis et le Mexique. Les connaissances écologiques traditionnelles (CET) et la vision qu'ont les Autochtones des relations écologiques sont le fruit d'expériences vécues par des générations d'Autochtones et des liens relationnels entre les personnes, la nature, les communautés et les écosystèmes. Elles donnent lieu à des solutions transformatrices et innovantes visant à faire progresser la durabilité holistique, élément essentiel de nos jours pour relever certains des défis sociaux, économiques et environnementaux les plus pressants de la région.

Dans ce contexte, il est essentiel de créer des espaces de dialogue et de collaboration qui reconnaissent et valorisent le leadership des peuples autochtones et leur vision, en vue de façonner l'avenir du commerce durable.

La table ronde intitulée *Le commerce durable en Amérique du Nord : perspectives autochtones* a justement servi de tel espace : un cadre privé et confidentiel où des Autochtones de tout le continent ont pu se réunir pour échanger leurs connaissances, partager leurs expériences vécues et proposer une vision collective d'un commerce durable ancré dans les valeurs culturelles, les approches relationnelles et le bien-être des communautés.

Coorganisée par l'École de l'environnement Bieler McGill (EEB) et le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE), en collaboration avec le Groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles (GSCET), l'activité s'est déroulée les 24 et 25 mars 2025 à Montréal, au Canada.

Pendant deux jours, des spécialistes autochtones, des chercheur·euses et des professionnel·les de la conservation issu·es des secteurs privé et public et de la société civile du Canada, du Mexique et des États-Unis se sont réuni·es au Secrétariat de la CCE (avec possibilité de participation virtuelle). L'objectif était de déterminer comment les valeurs autochtones, les approches relationnelles, les CET, le patrimoine culturel, les solutions fondées sur la nature (SFN) et la revitalisation du commerce autochtone peuvent promouvoir le commerce durable en Amérique du Nord. Les participant·es ont également discuté de la manière dont les politiques et projets peuvent renforcer le commerce durable et les entreprises autochtones d'un océan à l'autre.

Les discussions ont été structurées en quatre séances — trois séances privées, et une publique¹. Chacune a commencé par un mot d'ouverture prononcé par un-e spécialiste afin de préparer le terrain, suivi d'une table ronde ouverte, puis d'un récapitulatif en conclusion.

Première séance. *Visions du monde et approches autochtones du commerce et des échanges : systèmes relationnels et durabilité environnementale (séance privée)*

Deuxième séance. *Fondements du commerce autochtone en Amérique du Nord (séance privée)*

Troisième séance. *Études de cas relatives à des entreprises autochtones prospères en Amérique du Nord pour en tirer des enseignements et en inspirer d'autres (séance privée)*

Quatrième séance. *Barrières et possibilités pour renforcer les entreprises autochtones et promouvoir un commerce durable à l'échelle du continent (séance ouverte au public)*

1 Les séances se sont déroulées en privé pour permettre aux participant-es de discuter franchement des sujets. Ces notes n'attribuent pas de remarques à des spécialistes en particulier; elles respectent ainsi la confidentialité des discussions. Le contenu du présent document a été validé par les participant-es afin de garantir leur consentement à l'échange de renseignements. Toutes les contributions sont présentées de manière anonyme, conformément à l'esprit de la réunion.

Les conclusions préliminaires des discussions de cette table ronde de deux jours ont été présentées durant la quatrième séance ouverte au public, tenue en mode virtuel, le 25 mars 2025. Les participant-es ont défini les possibilités et les obstacles auxquels sont confrontées les entreprises autochtones en Amérique du Nord. S'en sont suivi des discussions qui visaient avant tout à définir des stratégies concrètes pour soutenir la croissance des entreprises autochtones et à renforcer les réseaux commerciaux axés sur les valeurs autochtones et la durabilité.

Le présent document résume les thèmes abordés ainsi que les idées et réflexions qui ont été partagées au cours des deux jours de discussions en table ronde. Il comprend également des notes détaillées préparées par Theresa Aslin Fresco (Nation du lac Babine, Colombie-Britannique), directrice principale, Programme de partenariats et d'initiatives autochtones au Conseil du bassin de Fraser, qui a participé tant aux séances privées qu'à la séance ouverte au public.

Les réflexions et recommandations présentées ici ne constituent pas une conclusion, mais plutôt une invitation à poursuivre le dialogue, à renforcer la collaboration et à faire progresser collectivement un commerce durable qui respecte et valorise les connaissances, le leadership et la prospérité des peuples autochtones partout en Amérique du Nord.

Points clés

Les points clés suivants résument le contexte, les objectifs et les résultats de la table ronde de mars 2025 intitulée *Le commerce durable en Amérique du Nord : perspectives autochtones*.

- L'activité a été coorganisée par l'École de l'environnement Bieler McGill (EEB) et le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la CCE, en collaboration avec le Groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles (GSCET).
 - La table ronde avait pour objectif de réunir des spécialistes autochtones, des chercheur·euses et des professionnel·les de la conservation issus·es des secteurs privé et public et de la société civile, afin de déterminer comment les valeurs autochtones, les approches relationnelles, les CET, le patrimoine culturel, les solutions fondées sur la nature (SFN) et la revitalisation du commerce autochtone peuvent promouvoir le commerce durable en Amérique du Nord.
 - La table ronde a créé un cadre unique et de confiance où les Autochtones et les spécialistes de la conservation du Canada, du Mexique et des États-Unis ont pu échanger leurs connaissances, partager leurs expériences vécues et proposer une vision collective d'un commerce durable axé sur la vision du monde et les valeurs des Autochtones.
 - Les discussions ont été divisées en quatre séances thématiques, suivies d'un dialogue de clôture. Ces séances portaient sur les visions du monde en matière de commerce, les fondements historiques du commerce autochtone, des études de cas sur des entreprises autochtones au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et des stratégies pour surmonter les obstacles et promouvoir le commerce géré par les Autochtones dans toute la région.
- Les résultats préliminaires ont souligné l'importance d'une collaboration transfrontalière soutenue, d'un soutien stratégique et de la reconnaissance du leadership autochtone pour renforcer les réseaux commerciaux écologiquement durables et axés sur la culture. Voici les principales stratégies qui permettraient d'y parvenir :

1) promouvoir la pleine inclusion des peuples autochtones dans les systèmes commerciaux nord-américains d'aujourd'hui;

2) revitaliser les réseaux commerciaux et les modes d'échange traditionnels et précoloniaux des peuples autochtones dans toute la région;

3) améliorer la reconnaissance des biens et services que produisent les peuples autochtones et leurs débouchés commerciaux.

- Cette table ronde était la première du genre, et le présent résumé doit servir de base à de futures discussions et actions collaboratives visant à faire progresser le commerce durable géré par les Autochtones dans l'ensemble de l'île de la Tortue.

Principaux thèmes



Figure 1.
Principaux thèmes mis
en évidence dans un nuage
de mots

Source : compilation de la CCE

Remerciements



Par Octaviana Trujillo

Présidente pour 2023 et membre,
Comité consultatif public mixte, 2023

En 2023, mon mandat à la présidence du Comité consultatif public mixte (CCPM) a été marqué par d'importants jalons dans l'intégration des perspectives autochtones et des connaissances écologiques traditionnelles (CET) dans les travaux de la Commission de coopération environnementale (CCE).

En tant qu'ancienne présidente de la tribu Pascua Yaqui en Arizona, j'ai trouvé très réjouissant de constater les résultats de nombreuses années de dévouement, depuis la création du Groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles (GSCET) en 2014 — et la reconnaissance grandissante du rôle vital des peuples autochtones dans la conservation environnementale — se traduire en actions concrètes appuyées par le CCPM.

Les membres du CCPM ont établi un objectif à la fois humble et ambitieux dans leur plan d'activités annuel pour 2023 : continuer d'appuyer le GSCET et les travaux de la Commission pour renforcer et intégrer les CET et les points de vue autochtones dans ses programmes et activités. Ces travaux ont mené à une série de tribunes publiques la même année :

Le 28 juin, à Victoria, au Canada, le CCPM a animé sa première tribune publique de l'année en marge de la session du Conseil sous le thème « Méthodes autochtones d'adaptation aux changements climatiques ».

Le 27 novembre, à Oaxaca, au Mexique, un travail conjoint du CCPM et du GSCET a mené à la tenue de la Tribune trinationale sur les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord.

C'est à l'été 2023 que le thème du commerce autochtone a émergé dans nos conversations. Cette idée est venue directement des participant·es et des spécialistes autochtones qui ont assisté à la tribune publique du CCPM à Victoria. Ces personnes ont souligné l'importance de ce commerce pour le développement durable des communautés autochtones. Par la suite, l'Avis au Conseil 2023.03, présenté par le CCPM, reflétait cette priorité, plus précisément dans la recommandation n° 3, Soutenir les économies et les alliances autochtones à l'échelle des trois pays :

Le Secrétariat de la CCE a toujours joué un rôle important dans l'avancement de projets qui conjuguent le commerce et l'environnement. La question du commerce autochtone n'a toutefois jamais été abordée, et elle donne aux Parties l'occasion de faire progresser le commerce durable en Amérique du Nord.

Le CCPM recommande aux gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis de faire activement participer les peuples autochtones aux discussions que tiennent les trois pays, et de soutenir les économies et les alliances autochtones en constituant des réseaux et en instaurant des politiques qui aident les systèmes de production durables.

En octobre 2024, lorsque s'est présentée la possibilité d'organiser une table ronde en collaboration avec l'École de l'environnement Bieler (EEB) de l'Université de McGill, le sujet avait mûri au sein du CCPM et il était prêt à prendre forme. À l'issue d'une rencontre avec Nicolas Kosoy, professeur adjoint à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement, il est apparu clairement que la collaboration avec l'École de l'environnement Bieler était la voie à suivre.



Par Kathy Hodgson-Smith

Animatrice, Groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles

Ce fut un privilège de codiriger cette initiative avec Kathy Hodgson-Smith, animatrice du GSCET, de créer un lieu de réflexion et de libre circulation des idées, des expériences et des observations et de tisser les perspectives passées, présentes et futures.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux Parties, à Jorge Daniel Taillant, directeur exécutif de la Commission, à Marcela Orozco, à Samantha Gagnon, aux membres du CCPM et du GSCET ainsi qu'à Nicolas Kosoy, pour leur dévouement, leurs conseils et leur soutien de tous les instants dans la concrétisation de cette table ronde.

Je remercie en particulier Theresa Fresco (Nation du lac Babine, Colombie-Britannique), directrice principale, Programme de partenariats et d'initiatives autochtones, Conseil du bassin de Fraser, qui a relevé le défi de préparer un compte-rendu annoté des discussions. Je remercie également Samantha Gagnon, conseillère, CCPM et mobilisation du secteur privé, ainsi que Karina Morales, adjointe de la directrice, Groupes consultatifs et participation publique à la CCE, qui ont rédigé ce document.

Mais surtout, je suis reconnaissante envers les participant-es : leurs récits, leurs réflexions et leur sagesse ont enrichi les discussions et ont montré la voie à suivre pour pérenniser le commerce autochtone tout en favorisant des collectivités interreliées et résilientes en Amérique du Nord.

J'espère que les dialogues et les résultats dont rend compte la présente publication continueront d'inspirer une action concrète, de renforcer les initiatives menées par des Autochtones et de favoriser l'intégration des CET et des perspectives autochtones, pour jeter les bases d'un avenir durable et collaboratif en Amérique du Nord.

À titre d'animatrice du Groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles (GSCET), j'ai eu le privilège d'être témoin du rôle de plus en plus important que jouent les connaissances et perspectives autochtones dans l'orientation de l'action environnementale et du développement durable en Amérique du Nord. La Table ronde intitulée « Commerce durable en Amérique du Nord : perspectives autochtones » offrait une occasion unique d'examiner tant les voies contemporaines relatives au commerce durable dirigé par les Autochtones que le contexte historique, juridique et structurel qui a façonné le commerce dans cette région, de même que la participation des peuples autochtones à ces échanges.

Les participant-es autochtones ont présenté une vision de leur avenir en tant que peuples qui s'autodéterminent. Cette vision est fondée sur les éléments suivants :

- Leur vision holistique culturelle et cosmique de l'univers : leur communion avec la nature, leur devoir d'intendance environnementale, leurs relations spirituelles ancestrales avec leurs terres et leurs ressources, et l'analyse des sept générations.
- Elles-Ils ont exprimé leur sentiment d'aptitude envers leur terre : leur lien étroit avec leurs territoires traditionnels, leurs économies et leurs nourritures traditionnelles — un lien établi depuis très longtemps.
- Elles-Ils ont parlé de leur vision pour leur rapport aux autres : secteur public, secteur privé et autres nations autochtones, l'importance d'inclure leurs connaissances traditionnelles.
- Elles-Ils ont présenté leurs idées concernant leur avenir économique et leurs relations commerciales internationales.

Les peuples autochtones veulent promouvoir leur avenir économique par la création de mécanismes fondés sur les relations qu'ils entretiennent depuis longtemps entre eux et, plus récemment, avec le monde moderne. Il était fondamental de comprendre les dimensions historiques, c'est-à-dire la façon dont les lois, les ententes et les politiques ont influencé les économies, les pratiques commerciales et l'intendance autochtone au fil des générations. Ces connaissances ont guidé les discussions dans le respect de la sagesse, de la résilience et du savoir des communautés autochtones, en montrant aussi la voie à suivre pour favoriser une participation économique équitable et durable. Les observations et récits que les participant-es du Canada, du Mexique et des États-Unis ont partagés ont mis en évidence le lien très étroit entre le patrimoine culturel autochtone, les connaissances écologiques traditionnelles et les approches fondées sur la nature en matière de commerce et de développement économique. Ces réflexions ont été une source d'inspiration et d'orientations pratiques pour renforcer le commerce durable mené par les Autochtones en Amérique du Nord.

Je remercie sincèrement les Parties ainsi que les dirigeant-es de la CCE, sous la direction de Jorge Daniel Taillant, pour leur engagement à promouvoir le bien-être des peuples autochtones et des habitant-es de l'Amérique du Nord. Je suis profondément reconnaissante envers Octaviana Trujillo et le Secrétariat de la CCE, tout spécialement Marcela Orozco et Samantha Gagnon, mes collègues du GSCET et du CCPM, et Nicolas Kosoy, dont le dévouement et la collaboration ont été indispensables pour concrétiser cette table ronde.

Je tiens à remercier chaleureusement Theresa Fresco (Nation du lac Babine, Colombie-Britannique), directrice principale, Programme de partenariats et d'initiatives autochtones, Conseil du bassin de Fraser, pour ses comptes-rendus annotés qui ont si bien capturé l'essence et la profondeur de nos échanges. Je remercie aussi Samantha Gagnon et Karina Morales, Groupes consultatifs et participation publique (CCE), de leur dévouement dans la préparation de ce document et la présentation des perspectives partagées.

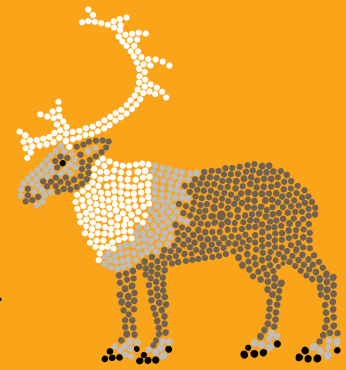
Mais surtout, je tiens à remercier les participant-es: leurs voix, leurs expériences et leur sagesse ont éclairé ces dialogues et leur ont donné un caractère transformateur.

C'est grâce à ce genre de rencontre, où le savoir est partagé, les récits honorés et le dialogue cultivé, que nous pouvons formuler des recommandations pratiques, appuyer les économies et alliances autochtones et favoriser des politiques et des réseaux qui respectent le territoire, les droits et les connaissances des peuples autochtones.

Que cette publication serve de témoignage vivant de notre engagement commun, celui d'honorer le passé, d'agir de façon intentionnelle dans le moment présent et de prendre soin des générations futures, en veillant à ce que les voix, les connaissances et le leadership autochtones continuent de nous guider vers le commerce durable et le bien-être des collectivités et des écosystèmes nord-américains.

Aux participant·es

Nous adressons nos plus vifs remerciements à l'ensemble des participant·es, dont les connaissances, les expériences et les réflexions ont façonné les discussions et les résultats de la table ronde. Les personnes suivantes ont contribué à ces importants dialogues :



Mindahi Bastida

(Otomi-Toltèque, Mexique), fondateur et facilitateur, The Earth Elders

Gwen Bridge

(Nation crie de Saddle Lake, Alberta), responsable de la direction, Gwen Bridge Consulting

litoomsaokaa'sii Diandra

Bruised Head

(tribu des Blood [Kainai], Alberta), Kainaikii, tribu Kanai des Blood

Kerry-Ann Charles

(Anishinaabekwe [femme anichinabée] de la Première Nation de Georgina Island, Terre-Neuve-et-Labrador), coordonnatrice des partenariats environnementaux, Cambium Indigenous Professional Services

Fadi Cherri

analyste de politiques, Conseil national de développement économique des Autochtones

Q"Apaj Conde Choque

(aymar arxatiri [leader ou représentant] de l'État plurinational de Bolivie), gestionnaire adjoint de programmes, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Matthew Foss

(Nation métisse de l'Alberta), vice-président responsable de la recherche et des politiques publiques, Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA)

Theresa Aslin Fresco

(Nation du lac Babine, Colombie-Britannique), directrice principale, programme de partenariats et d'initiatives autochtones, Fraser Basin Council

Benjamin Green-Stacey

directeur de la protection de l'environnement, Bureau de la protection de l'environnement de Kahnawà:ke (KEPO)

Guadalupe Yesenia Hernández

Márquez

(Zapotèque du Mexique), présidente, Alliance de financement des communautés pour la conservation et la restauration de la biodiversité

James C. Hopkins

(Algonquin/Métis du Québec), professeur clinicien agréé, programme sur les politiques et le droit visant les peuples autochtones, et professeur affilié d'études amérindiennes et latino-américaines, faculté de droit de l'Université de l'Arizona

Sabaa Khan

directrice générale, Québec et Canada atlantique, Fondation David Suzuki

Dawn Madahbee Leach

(Anishinaabekwe [femme anichinabée] de la Première Nation d'Aundeck Omni Kaning, Ontario), présidente, Conseil national de développement économique des Autochtones

Brenda Parlee

professeure, Département de l'économie des ressources et de la sociologie environnementale, Université de l'Alberta

Jorge Ramírez Pech

(membre du peuple maya, Mexique), directeur, abejasmiel.com

Angie Saltman

(Nation métisse de l'Alberta), entrepreneure axée sur les résultats, présidente et associée, Saltmedia Inc. & IT Horizons Inc.

Alina Liviet Santiago Jiménez

(Zapotèque de la collectivité d'Ixtlán de Juárez, Oaxaca, Mexique), présidente et représentante de l'Amérique centrale et des Caraïbes, comité permanent des peuples autochtones du Forest Stewardship Council

Ronald Trosper

(tribus de la Confédération Salish et Kootenai de la Réserve indienne de Flathead, Montana), professeur d'études amérindiennes, Université de l'Arizona

Luis Martínez Villanueva

directeur général, Société mexicaine de coordination des petits producteurs de commerce équitable

Killian Abellon

Coordonnateur de la Surveillance Climatique, Gouvernement de la Nation Crie (observateur)

Membres du CCPM et du GSCET

Esteban Escamilla Prado

membre du CCPM

María del Pilar García Hernández

(Nation des Nahuas, Mexique), membre du GSCET

Kathy Hodgson-Smith

(Métisse, Saskatchewan), membre du GSCET

Ledyd Pech

(membre du peuple maya), membre du GSCET

Amelia Reyna Monteros Guijón

(Nation des Nahuas, Mexique), membre du GSCET

Octaviana Trujillo

(membre du peuple des Yaquis, Arizona), membre du CCPM

Elizabeth Whitsitt

membre du CCPM

Personnel du Secrétariat de la CCE et de l'École de l'environnement Bieler de l'Université McGill

Nathalie Daoust

directrice, Administration et relations gouvernementales

Austin Everett

responsable des communications, École de l'environnement Bieler McGill

Samantha Gagnon

conseillère, CCPM et mobilisation du secteur privé

Nicolas Kosoy

professeur adjoint, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement, École de l'environnement Bieler McGill

Micaela Martinez

agente, Résilience communautaire, CCE

Karina Morales

adjointe de la directrice, Groupes consultatifs et participation publique, CCE

Marcela Orozco

directrice, Groupes consultatifs et participation publique, CCE

Jorge Daniel Taillant

directeur exécutif, CCE

Avant-propos

Par Nicolas Kosoy

Professeur agrégé à la Faculté
des sciences de l'agriculture
et de l'environnement, École
de l'environnement Bieler

En tant qu'économiste écologique, je travaille en respectant une tradition qui reconnaît depuis longtemps les limites biophysiques des processus économiques. Cette tradition, nous la devons à des penseurs-euses, comme Georgescu-Roegen, qui nous a enseigné que l'entropie génère une dégradation irréversible, et que les systèmes économiques sont fondamentalement intégrés dans les systèmes écologiques, et non distincts de ceux-ci. Nous rejetons le postulat néoclassique d'une croissance infinie sur une planète aux ressources limitées, et nous remettons en question la logique de l'économie environnementale qui cherche à tarifier et à optimiser la pollution, comme si les écosystèmes constituaient de simples intrants à gérer.

Pourtant, si les partisan·es de l'économie écologique ont critiqué les hypothèses mécanistes de la pensée traditionnelle — l'orgueil démesuré hérité du dualisme cartésien, la marchandisation inhérente à ce que Thorstein Veblen appelait la « culture pécuniaire », et la fausse précision du calcul de la « pollution optimale » par Arthur Pigou –, nous ne nous sommes pas entièrement affranchi·es des hypothèses ontologiques qui sous-tendent ces cadres. Nous voyons toujours les humains comme uniques détenteurs d'agentivité, comme principaux intervenants des systèmes économiques et écologiques. Nous continuons d'évoluer dans des paradigmes aux limites reconnues qui considèrent souvent la nature comme étant subordonnée aux décisions des humains, plutôt que comme coparticipante aux processus relationnels.

Mes travaux récents consacrés à l'économie relationnelle m'ont poussé à remettre en question ces hypothèses persistantes. Et si l'agentivité n'était pas réservée aux seuls humains, mais qu'elle émergeait, se répartissait et se révélait fondamentalement non anthropocentrique ? Et si elle ressortait d'assemblages d'êtres humains, de plantes, d'animaux, de cours d'eau et d'autres êtres, y compris ceux que l'on ne voit pas, engagés dans un échange constant et réciproque ? On ne saurait réduire ces assemblages à la somme de leurs parties; les agents naissent de rencontres entre eux et s'épanouissent dans des contextes de relations de pouvoir asymétriques qui donnent des résultats souvent imprévisibles.

Cette compréhension relationnelle remet directement en question non seulement les concepts néoclassiques, comme l'optimum de Pareto et les « niveaux optimaux de pollution », mais aussi la manière dont, au sein de l'économie écologique, nous avons parfois abordé les questions d'allocation et de justice. Même le voile d'ignorance de John Rawls, qui a influencé le discours sur la justice environnementale, s'inscrit dans un cadre anthropocentrique qui occulte l'agentivité de mondes au-delà de ceux des humains. L'idée selon laquelle nous pouvons déterminer des niveaux « optimaux » de dommages écologiques — même ajustés dans un souci d'équité — repose toujours sur une logique qui privilégie certaines vies (humaines, riches, actuelles) par rapport à d'autres (non humaines, pauvres, futures) et suppose une réversibilité, alors que Georgescu-Roegen nous a enseigné qu'il n'y a que de l'entropie.



C'est là que les visions du monde et les pratiques autochtones sont devenues essentielles à ma réflexion. Les réseaux commerciaux autochtones à l'échelle de l'Amérique du Nord, certains vieux de milliers d'années, ont toujours fonctionné selon une logique relationnelle que l'économie écologique commence à peine à théoriser. Les Autochtones comprennent que l'échange ne se limite pas à une simple transaction, que l'on ne peut dissocier la valeur de la responsabilité, et que la santé des relations à travers les générations et les espèces, et non pas l'accumulation constitue la vraie mesure de la prospérité. Il ne s'agit pas de rêveries idéalistes, mais de méthodes économiques solides et éprouvées, qui découlent du constat que tous les êtres vivants sur Terre sont liés, comme l'a dit Nancy Turner, citant Enrique Salmón, ethnobotaniste rarámuri respecté. Ces êtres diffèrent des humains par leur forme, mais pas par leur substance.

Le présent document résume des conversations qui ont eu lieu durant la table ronde, qui a réuni des spécialistes, des chercheur·euses et des professionnel·les autochtones du Canada, du Mexique et des États-Unis. Ces personnes ont examiné comment les valeurs autochtones, les connaissances écologiques traditionnelles et les approches relationnelles peuvent éclairer le commerce durable en Amérique du Nord. En tant que participant et coanimateur, j'ai abordé ces conversations comme apprenant, en cherchant à comprendre comment les cadres économiques pourraient être fondamentalement transformés lorsque l'on considère l'agentivité comme plus qu'humaine, lorsque la réciprocité remplace l'efficacité comme principe organisateur, et lorsque la parenté, plutôt que la commodité, définit notre relation avec le monde vivant.

Je crois que l'agentivité plus qu'humaine doit se trouver au premier plan des débats contemporains sur les transitions socioécologiques et la transformation économique à l'échelle mondiale.

Nos compagnons non humains peuvent nous indiquer de nouvelles voies : vers ce que Thomas Berry appelait des « relations mutuellement enrichissantes » entre les humains et la Terre, vers une éthique planétaire de réparation, de protection de la vie et de coresponsabilité où tous les êtres sont considérés comme des agents sociaux et des membres d'une communauté de vie universelle.

Ce qui suit n'est pas une conclusion, mais un début : une invitation à continuer d'apprendre, à approfondir la collaboration et à promouvoir collectivement le commerce durable qui respecte et valorise les connaissances, le leadership et les pratiques relationnelles des Autochtones, non pas en tant que compléments aux cadres existants, mais en repensant fondamentalement ce que l'économie elle-même pourrait devenir.

Préambule

De Jorge Daniel Taillant
Directeur exécutif de la CCE

À l'automne 2024, j'ai passé une semaine fascinante à Spearfish, dans les Black Hills du Dakota du Sud, sur les terres traditionnelles de la Nation Lakota-Dakota. Des chef-fes autochtones nord-américain-es m'ont invité à découvrir les connaissances et les visions du monde de cette nation, à discuter du protocole autochtone et à réfléchir à la manière dont la culture, les pratiques et les traditions historiques des Autochtones peuvent nous aider à trouver une voie plus durable et à coexister avec mère Nature et nos écosystèmes.

Au cours de ce voyage dans le Dakota du Sud, je me suis fait plusieurs nouveaux ami-es et renforcé des amitiés déjà établies. C'est grâce à ces collègues et ami-es et à nos relations mutuelles que j'apprends la signification profonde du bison, du saumon et du caribou pour nos écosystèmes et notre durabilité. Je commence aussi à comprendre toute l'importance du foin d'odeur et des « trois sœurs » (le maïs, les haricots et les courges), et l'harmonie qui existe entre la culture et les systèmes alimentaires autochtones et notre vie quotidienne. Dans les Black Hills, j'ai entendu des récits de la création de Bear Lodge (ou Devil's Tower [Tour du diable], dans l'actuel État du Wyoming). J'ai pu découvrir les badlands sacrées et leur magie et spectaculaire géologie où les bisons, les mouflons, les chiens de prairie et les putois d'Amérique ont brouté les prairies, depuis des temps immémoriaux, aux côtés de communautés autochtones, telles que les Lakota-Sioux, les Cheyennes et les Arikaras. À Wounded Knee, j'ai rendu hommage aux enfants, aux femmes et aux hommes que l'on y a massacré-es, et j'ai entendu les histoires des féroces guerrier-es, dont le chef Tȕašŋŋke Witkó (Crazy Horse), qui ont vaillamment combattu l'irrationalité de l'épuisement destructeur des ressources et du génocide culturel. Ce fut un voyage riche en enseignements dans mon parcours personnel pour connaître l'histoire des peuples autochtones d'Amérique du Nord.

Ma dernière halte a été fortuite, comme bien d'autres moments de ma vie, et m'a dévoilé la prochaine étape de mon parcours d'apprentissage. J'ai visité à Rapid City une merveilleuse boutique remplie d'œuvres d'art, d'artisanat, de vêtements, d'objets décoratifs et d'articles cérémoniels autochtones, et qui comptait peut-être la plus vaste collection de livres sur l'histoire, la culture et la politique autochtones que j'ai pu voir en un seul et même endroit. Parmi ces livres, mon attention a été attirée par celui de Ronald L. Trosper, intitulé *Indigenous Economics: Sustaining Peoples and Their Lands* (L'économie autochtone : soutenir les peuples et leurs terres). Ce livre a ouvert mon esprit sur un nouveau monde, celui de nouvelles personnes, de nouveaux partenaires et de nouvelles idées (*nouvelles pour moi*, mais déjà bien enracinées dans l'identité et dans la culture de mon réseau grandissant d'ami-es et de dirigeant-es autochtones).

Elles-ils disaient tou-tes la même chose, peut-être en d'autres mots, tons et nuances, dans le cadre d'une discussion qui prend de l'ampleur et largement centrée sur les visions du monde autochtones. Ces idées rappellent certains des débats occidentaux les plus poussés concernant l'existence d'un être universel que l'on retrouve dans les réflexions portant sur la physique quantique. Nous devons comprendre que notre environnement est beaucoup plus grand, plus important, et beaucoup plus intégré et interconnecté avec notre identité et notre existence que la plupart d'entre nous le pensent.

Nous sommes confronté-es à des changements climatiques irréversibles et à une tragique perte de biodiversité causés par une consommation excessive et des modes de vie qui dépassent la capacité de la Terre à subvenir à nos besoins. Par conséquent, nous commençons à comprendre que tout est interlié, interdépendant et interconnecté. Les paroles du chef Si'ahl (mieux connu sous le nom de Seattle) dans sa langue maternelle, le dxʷləšucid (Lushootseed), qui était chef des peuples dxʷdəwʔabš (Duwamish) et Sk̓wxwú7mesh (Suquamish), me viennent à l'esprit. Il professait une profonde relation entre les humains et le monde naturel, et prônait le plus haut degré de responsabilité écologique, en soulignant que les êtres humains n'ont pas tissé la trame de la vie — ils n'en sont qu'un simple fil. Autrement dit, tous les dommages que nous causons à cette trame, nous les causons à nous-mêmes.

Face aux risques que posent la pollution, les changements climatiques et la perte de biodiversité, nous constatons à quel point nous sommes profondément lié-es à tout ce qui nous entoure. Tout ce que nous faisons, pensons et percevons compte. Nous avons la capacité d'agir sur nos pensées et nos actes par rapport à l'environnement. Les arbres et plantes le long de nos rues et dans nos parcs et les forêts, les animaux sur les terres et dans le ciel, et les poissons dans les rivières et les océans ont aussi la capacité d'agir et de décider. Ils font partie intégrante de l'environnement et le définissent, tout comme nous. En fin de compte, nous faisons partie d'eux tout comme ils font partie de nous.



Les plus éminent-es physicien·nes occidentales-ux, dont Albert Einstein, Jane Dewey, Niels Bohr, Werner Heisenberg, Erwin Schrödinger et, plus récemment, Karen Barad (dont les travaux portent sur la physique quantique, le féminisme et la capacité d'action de la matière), ont consacré des milliers de pages à la question de notre relation physique et métaphysique avec l'univers et tout ce que nous percevons. Grâce à la science théorique et physique, les scientifiques occidentales-ux en sont arrivés à la conclusion que les limites de nos corps physiques et leur dissociation avec tout le reste de l'univers ne sont qu'illusion.

Les peuples autochtones l'ont toujours su. Ils réfléchissent à cette relation depuis des dizaines de milliers d'années. Dans leur cosmovision, les Autochtones de toutes cultures, nations et régions parlent de « relationalité ». Elles-ils ont depuis longtemps compris le concept selon lequel toutes choses sont interconnectées — les éléments vivants et non vivants des écosystèmes ainsi que les êtres humains et non humains de la planète. Nous ne sommes dissociés ni de l'environnement ni de la nature. Nous faisons partie intégrante de quelque chose qui est beaucoup plus grand que nous. Nous *sommes* notre environnement, et notre environnement, c'est *nous*.

Ainsi, notre *manière* d'interagir avec tous les éléments de notre environnement *compte*. Nos actes, notre perception et le lieu où nous nous trouvons définissent notre environnement et nous définissent. Plus nous saisissons cette essentielle vision « relationnelle » du monde, mieux les choses iront — pour nous, comme pour l'environnement, l'air, la terre et l'eau. Le respect, l'attention et la réciprocité entre les humains et la nature constituent les piliers d'une existence saine, durable et dynamique.

La question à nous poser est la suivante : comment pouvons-nous approfondir collectivement notre relation avec le caractère interconnecté de la vie et de notre environnement, et vivre de manière plus consciente, plus responsable et plus réciproque avec la nature?

L'atelier durant lequel ont été menées les discussions à l'origine des présentes notes visait à aborder ces enjeux dans un forum continental trilatéral où des discussions sur nos écosystèmes communs ont lieu depuis trois décennies. Nous avons entrepris un processus d'échange et d'apprentissage sur les visions du monde, le commerce, l'économie et les relations des peuples autochtones, et ce processus est de plus en plus fructueux.

Le commerce nord-américain a entraîné la création de la Commission de coopération environnementale (CCE) dans le cadre de l'accord environnemental trilatéral conclu en 1994 par le Canada, le Mexique et les États-Unis. Or, le commerce entre les peuples et les communautés de toute

la région nord-américaine a défini leur identité. Il a été la pierre d'assise de leur prospérité et de leur durabilité pendant de nombreuses générations, bien avant l'arrivée de la culture occidentale, et a tissé des liens culturels et interrelationnels étroits avec la nature, les écosystèmes et les peuples.

Les peuples autochtones de l'île de la Tortue (nom et conceptualisation autochtones de l'Amérique du Nord) commercent entre eux depuis des milliers d'années. Ces liens ont permis l'établissement de vastes réseaux commerciaux relationnels qui ont prospéré grâce à l'échange de biens, de connaissances et de traditions culturelles. Les connaissances écologiques traditionnelles (CET) et perspectives autochtones sur les relations écologiques sont issues d'expériences vécues et de liens relationnels entre les personnes, les communautés, la nature et les écosystèmes depuis des générations. Elles ont offert des solutions transformatrices et novatrices pour faire progresser la durabilité holistique. Aujourd'hui, elles sont essentielles pour relever certains des défis sociaux, économiques et environnementaux les plus pressants à l'échelle nord-américaine.

La table ronde intitulée *Le commerce durable en Amérique du Nord : perspectives autochtones* a été coorganisée par l'École de l'environnement Bieler de l'Université McGill et le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la CCE, en collaboration avec le Groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles (GSCET). Elle était conçue de manière à offrir plus qu'une simple réunion. Rassemblement de gardien·nes du savoir, de spécialistes et d'allié·es, cette table ronde fut l'occasion d'écouter, de partager et d'introduire les visions du monde autochtones et les CET dans des discussions continentales continues sur la durabilité et le commerce. Cette table ronde s'est déroulée dans un esprit de commémoration et de valorisation des modes de connaissance et d'existence autochtones établis de longue date. Elle a réuni des spécialistes autochtones, des chercheur·euses, ainsi que des professionnel·les de la conservation des secteurs privé et public afin d'examiner en quoi les valeurs autochtones, les approches relationnelles, les CET, le patrimoine culturel, les solutions fondées sur la nature et la revitalisation du commerce autochtone peuvent promouvoir le commerce durable en Amérique du Nord et proposer des pistes pour repenser le commerce comme moteur de durabilité et de restauration de l'environnement en Amérique du Nord.

Ce qui suit résume les idées échangées lors de la table ronde tenue à Montréal. Il ne s'agit pas de conclusions, mais de contributions à une conversation continue qui dure depuis des milliers d'années. Cette conversation doit désormais nous guider pour affronter les urgents défis que connaît notre époque.





Résumé des discussions
tenues durant la table
ronde et notes annotées

Cérémonie de bienvenue

Résumé

Amelia Reyna Monteros Guijón, représentante autochtone de la Nation des Nahuas du Mexique et membre du GSCET, propose gentiment de prononcer une prière de bienvenue pour lancer la table ronde. Elle remercie le Donneur de vie d'avoir permis à toutes les personnes présentes d'être sur ce territoire. Elle demande que les voix des participant-es soient entendues par celles et ceux qui n'en ont pas, et que l'élément du jour soit l'eau, qui purifie et apporte la paix. Elle demande aux gardien·nes s de permettre aux participant-es d'être à l'image de l'eau douce — s'écoulant vers d'autres territoires et procurant des avantages à de nombreux autres. Enfin, elle remercie les ancêtres de tou·tes les participant-es de leur avoir permis d'être présent·es, d'échanger des propos et de poursuivre le travail qui a été commencé.



Mot d'ouverture

Par Octaviana V. Trujillo (Yaqui, Arizona)
et Kathy Hodgson-Smith (Métisse, Saskatchewan)

Résumé

Après que Kathy Hodgson-Smith, animatrice membre du GSCET, s'est dite reconnaissante de pouvoir s'exprimer sur le territoire traditionnel non cédé des Mohawks, Octaviana V. Trujillo, membre du CCPM, remercie Amelia Monteros Guijón pour sa prière d'ouverture, ainsi que Samantha Gagnon, conseillère, CCPM et mobilisation du secteur privé à la CCE, Nicolas Kosoy, professeur agrégé à l'EEB, et le reste de l'équipe de la CCE et de McGill grâce à qui cette réunion a pu avoir lieu. Elles saluent également les membres du CCPM et du GSCET présent·es et soulignent le leadership de Jorge Daniel Taillant, directeur exécutif de la CCE, qui a choisi le thème des peuples autochtones et du commerce. Elles remercient en outre les participant-es de leur présence et de leur engagement à poursuivre leur travail pour la prochaine (septième) génération. Kathy Hodgson-Smith donne ensuite un aperçu du contexte historique et contemporain du commerce autochtone sur l'île de la Tortue (l'Amérique du Nord).

Notes annotées

Le contexte historique et contemporain du commerce autochtone sur l'île de la Tortue est présenté par Kathy Hodgson-Smith durant son mot d'ouverture, tout en préparant le terrain pour les discussions à venir :

- Le commerce entre peuples autochtones de l'île de la Tortue existe depuis des temps immémoriaux.
- Le système commercial moderne a été bâti sur la diplomatie autochtone, élément clé du succès des missions commerciales.
- Les peuples autochtones connaissaient le terrain et fournissaient des moyens de subsistance aux commerçant·es, en leur donnant accès aux aliments locaux.
- Les connaissances écologiques traditionnelles (CET) ont fourni les bases nécessaires à la survie et à l'opportunité ainsi qu'au succès du commerce.
- Les langues autochtones constituaient la pierre angulaire du commerce.
- Les liens de parenté entre les Nations ont facilité le commerce.
- Les femmes ont joué un rôle essentiel en ce qui concerne les relations.
- Le commerce ne se fondait pas sur l'accumulation de richesses.
- Les pratiques commerciales étaient complexes et sophistiquées.
- Le commerce international et entre Nations était bien connu.
- Les relations que les peuples autochtones entretiennent avec leurs terres peuvent éclairer les systèmes commerciaux modernes.

Mots de bienvenue

De Jorge Daniel Taillant
et Nicolas Kosoy

Résumé

Le modèle commercial actuel est défaillant; il est incompatible avec l'équilibre écologique et dépasse les limites de la nature, a souligné Jorge Daniel Taillant dans son discours de bienvenue. Alors que le développement continue de dépasser les limites de la nature, nous assistons à l'effondrement de la biodiversité, la pollution atteint des niveaux sans précédent, et les changements climatiques s'accroissent. Voilà pourquoi ce dialogue est si important : il nous permet d'examiner d'autres façons de comprendre notre relation avec la nature et de reconsidérer le vrai sens du développement.

Jorge Daniel Taillant souhaite la bienvenue à tou·tes à la CCE et ancre la rencontre dans un contexte concret et théorique. Il évoque la création de la CCE dans le cadre de l'ALÉNA; cet organisme et cet accord ont été fondés sur la conviction que le commerce pouvait soutenir le développement et favoriser un ordre socioéconomique sain — ordre qui reconnaissait l'importance de la gestion des ressources environnementales. C'est l'accord de coopération en matière d'environnement, conclu parallèlement à l'ALÉNA, qui a mené à la création de la CCE. Cependant, Jorge Daniel Taillant rappelle aux participant·es que le commerce existait bien avant les accords modernes et qu'il prospérait sur l'île de la Tortue bien avant l'arrivée des colons.

Il souligne aussi l'importance de s'inspirer des systèmes de savoir autochtone et de favoriser les discussions portant sur d'autres approches. Les *Principes directeurs nord-américains relatifs à l'intégration des connaissances écologiques traditionnelles* (CET) ainsi que les perspectives autochtones constituent de précieux cadres pour ce

travail. Nous avons, dans le contexte de l'ACEUM, une occasion propice de promouvoir ce dialogue et de redéfinir notre approche.

Ensuite, Nicolas Kosoy, professeur à l'Université McGill, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et s'excuse de ne pouvoir s'exprimer que dans une langue coloniale. En tant que chercheur spécialisé en économie écologique, il considère que l'économie qu'on nous propose n'est qu'une façade, qu'elle n'est pas la « véritable » économie et qu'elle ne correspond pas à ce que les êtres humains sont vraiment censés faire. Malheureusement, c'est le monde dans lequel nous vivons; or, cela ne veut pas dire que c'est le monde que nous devrions léguer à la septième génération à venir.

Il dit à quel point il est important de passer à une économie relationnelle, comme la décrit le professeur Ronald Trosper. Notre monde est intrinsèquement relationnel : ce n'est pas un monde de marchandises qui peut se réduire à des chiffres, à des économies et à des avantages comparatifs. Le modèle commercial de Ricardo du XVIII^e siècle est beaucoup trop simpliste et ne reflète pas la complexité du monde dans lequel nous vivons. Nous devons donc commencer à penser dans une optique de relationnalité.

Enfin, le professeur Kosoy explique comment il entrevoit les deux jours à venir : l'occasion d'engager des conversations constructives, de faire preuve d'amour et d'attention, d'échanger des expériences et des connaissances et d'imaginer l'avenir. Il met en évidence l'importance des solutions de rechange autochtones, qui ne se contentent pas d'influencer le monde, mais le transforment en profondeur. Elles érigent une vision du commerce axée sur la Terre-Mère, où les contributions l'emportent sur les gains.







PREMIÈRE
SÉANCE

**Visions du monde et
approches du commerce
autochtones : systèmes
relationnels et durabilité**

1.1 Présentation du sujet par Ronald Trosper, membre de la Confédération des tribus Salish et Kootenai de la réserve indienne Flathead, au Montana, et professeur d'études amérindiennes à l'Université de l'Arizona

Résumé

La gouvernance autochtone est intrinsèquement relationnelle et décentralisée. Le processus d'élaboration des traités se fonde sur des modèles confédéraux plutôt que sur une autorité descendante, comme l'expliquent des ouvrages tels que *The Dawn of Everything* et *Linking Arms Together*. Le professeur Ronald Trosper parle de ses racines au sein des tribus Salish et Kootenai de l'ouest du Montana, où il a appris tôt la valeur des relations en observant le conseil tribal en action. Cette gouvernance favorisait l'établissement de relations constructives (même avec les colons), fondées sur le respect mutuel et la responsabilité collective. Cette approche contraste avec les systèmes hiérarchiques importés par les européens, qui marginalisaient souvent les femmes et ne comprenaient pas que les communautés doivent être autonomes.

Le professeur Trosper a retenu trois thèmes clés. D'abord, la relationnalité : des relations étroites permettent de résoudre les problèmes communs et de donner confiance. Les systèmes commerciaux modernes ignorent souvent la valeur des biens communs et réduisent tout à des biens privés ou publics. Une telle vision mine le principe d'autogouvernance et épuise les ressources communes. Restaurer les biens communs doit commencer à l'échelle locale, pas par des politiques de haut en bas. Par exemple, les régions gérées par l'*US Forest Service* (Service des forêts des États-Unis) ont montré que les communautés sont déjà mobilisées — elles ont simplement besoin d'un cadre réglementaire pour diriger. Ensuite, la durabilité passe par la coopération à l'échelle locale. Les communautés peuvent gérer efficacement les ressources lorsque les cadres étatiques le permettent. Cela inclut la déprivatisation et le renforcement de l'autonomie des populations pour protéger leurs biens de propriété commune. Enfin, peut-être que notre objectif n'est plus le développement au sens traditionnel du terme, mais le bien-être de tou·tes. Cela signifie qu'il faut rétablir les relations, valoriser les biens communs et passer d'une production maximale à l'atteinte d'un équilibre. Il est essentiel de construire des ponts, même entre celles et ceux qui ne sont pas d'accord, si l'on veut imaginer un nouvel avenir durable et juste.

Notes annotées

La séance débute par une présentation de Ronald Trosper sur trois points clés :

- La relationnalité et les systèmes relationnels sont importants.
- Reconnaître l'importance des biens de propriété commune.
- Nouvel objectif : un avenir durable et juste qui assure le bien-être de toutes les personnes.

Comme il l'indique dans son ouvrage intitulé *Indigenous Economics: Sustaining Peoples and Their Lands*, le professeur Trosper reconnaît que...

la clé des systèmes relationnels au sein des communautés autochtones réside dans les relations entre tous les êtres vivants, humains et non humains.

Dans les systèmes relationnels, les communautés collaborent pour résoudre des problèmes communs dans l'intérêt général. Le système commercial moderne ne reconnaît pas les biens mis en commun (par exemple, la gestion des pêcheries ou des réseaux fluviaux) et priorise les biens individuels. Il en résulte une destruction du capital appartenant aux biens communs. Pour inverser la privatisation et rétablir les biens communs, il faut commencer au niveau local par l'établissement de relations entre tous les êtres (un bien commun entre espèces) et en supprimant les obstacles à cette restauration. Les gouvernements font généralement obstacle à ce travail et ne gèrent pas efficacement les biens communs. Le professeur Trosper reconnaît également que la justice environnementale est un élément fondamental de la durabilité et que toutes les opinions doivent être prises en compte dans le processus. On pourra ainsi passer d'une approche axée sur un objectif de développement à une autre axée sur la création du bien-être, et sur l'établissement et le maintien de ces relations entre espèces.

Les cosmologies autochtones rejettent souvent l'extractivisme et soulignent plutôt la nécessité de ne prendre que ce qui est nécessaire, en préservant l'équilibre et le respect de tous les êtres. Par exemple, dans certaines communautés, l'eau est considérée comme le sang de la Terre mère et renforce une vision du monde interdépendante qui éclaire à la fois la gouvernance et le commerce.



1.2 Discussion ouverte (table ronde)

Résumé

Au cours de la discussion ouverte, les participant·es soulignent que le commerce autochtone va au-delà de l'échange de marchandises : il inclut les plantes médicinales, la médecine traditionnelle et le savoir ancestral. Fondé sur une cosmovision de réciprocité et de respect de la Terre, le commerce autochtone s'appuie sur des systèmes de restitution, pas seulement d'extraction. Un autre principe des systèmes de savoir autochtone susceptible d'avoir une incidence sur le commerce, le *compadrazgo*, repose sur la réciprocité, c'est-à-dire sur le fait de donner et de recevoir. Or, les violations des droits de la personne ont érodé ces systèmes et cosmovisions, tout comme les faibles revenus et l'injustice de devoir payer pour travailler sa propre terre.

Les participant·es font remarquer que, par rapport aux produits industriels, la fabrication des produits autochtones compte sur des processus fondamentalement différents, de manière à créer des inégalités sur le marché. De nombreuses communautés autochtones manquent souvent de ressources pour protéger leur propriété intellectuelle et commercialiser leurs produits. Malgré les nombreuses recherches sur la médecine traditionnelle et les CET, les entreprises continuent de s'appropriier ces connaissances, tout en refusant aux communautés autochtones l'accès à leurs avantages. Il est donc urgent d'entreprendre des poursuites judiciaires pour empêcher une telle exploitation.

Une membre du GSCET partage ses préoccupations concernant l'appropriation des terres ancestrales par les multinationales. Selon elle, les communautés autochtones doivent conserver le contrôle de leurs terres communales, en particulier face aux menaces que constituent les mégaprojets, comme la monoculture de soja, qui nuisent à leur santé, à leurs systèmes alimentaires et à leur mode de vie. Outre les droits fonciers, un autre membre du GSCET ainsi que de nombreux autres participant·es disent à quel point il est vital pour les peuples autochtones de pouvoir s'exprimer dans leur propre langue lors des réunions avec d'autres intervenant·es, afin de garantir que leurs points de vue sont clairement exprimés et de favoriser une compréhension mutuelle.

Les participant·es pensent que, dans l'avenir, l'accès à la technologie sera essentiel pour les communautés autochtones afin de percer le marché mondial. Il est urgent de les aider à obtenir labels et brevets afin d'éviter qu'elles n'assument seules les coûts élevés de production et de commercialisation de biens. On a proposé comme solutions le modèle du commerce équitable, originaire du Mexique et appuyé par une ONG aux Pays-Bas. Cette méthode vise à établir des relations directes entre petit·es producteur·trices et consommateur·trices et à assurer des revenus décents, tout en tenant compte des impacts environnementaux et des conséquences sociales de la production.

Parallèlement, les participant·es réclament la mise en place de modèles commerciaux gérés par les Autochtones qui garantissent non seulement des possibilités économiques, mais reflètent et préservent les valeurs culturelles et les systèmes de savoir. Plusieurs font valoir que certains produits, comme les fibres et colorants naturels, proviennent de connaissances écologiques et revêtent une grande signification culturelle. Pourtant, ils sont souvent commercialisés de manière à les décontextualiser et à réduire leur valeur marchande. Ce dépouillement accentue les inégalités et dévalorise le travail et la signification qui sous-tendent les produits autochtones.

Certain·es participant·es expriment aussi leurs inquiétudes au sujet de la commercialisation du savoir sacré. Elles·ils soutiennent que le consentement libre, préalable et éclairé constitue le fondement du commerce éthique. Tout le savoir n'est pas destiné à être partagé, et la gouvernance autochtone devrait déterminer ce qui peut être commercialisé ou non. En réponse à ces préoccupations, les participant·es proposent d'intégrer les pratiques cérémonielles, la langue, la nourriture, le chant et la danse dans les événements commerciaux comme moyen de réaffirmer la présence, l'identité et la relationnalité autochtones dans le contexte économique. Elles·ils pensent que ces expressions, loin d'être symboliques, sont essentielles.

Par ailleurs, les participant·es soulignent le besoin d'aborder les obstacles numériques et infrastructurels. Beaucoup d'artisan·es autochtones n'ont pas accès aux outils de commercialisation, aux systèmes de paiement électronique et au soutien de la stratégie de marque. Leur capacité à développer leur activité ou à

concurrencer équitablement s'en trouve ainsi limitée. Il est essentiel de soutenir la stratégie de marque et les récits autochtones afin que l'on reconnaisse à ces communautés la propriété de leurs produits et de leur savoir.

Enfin, les participant·es notent que les territoires autochtones qui ont été bien préservés sont souvent la cible du tourisme. Ce phénomène aussi peut éroder les cultures, les langues et les CET, et conduire à l'embourgeoisement. C'est le cas à Oaxaca, où de nombreuses propriétés ont été transformées en hôtels-boutiques. Elles·ils ont insisté sur le besoin de favoriser le dialogue entre de multiples parties prenantes, en particulier celles qui connaissent mal les principes et systèmes de gouvernance autochtones, fondés sur la transparence et la collaboration. Seul un tel dialogue permettra de véritablement valoriser et respecter les rituels, cérémonies et territoires ancestraux des peuples autochtones.

Notes annotées

Afin de favoriser un échange franc et inclusif, on a proposé quatre questions directrices pour nourrir la réflexion et le dialogue. Il ne s'agit pas là d'un ordre du jour, mais bien d'amorces pour encourager les participant·es à partager leurs expériences, leurs valeurs et leurs points de vue sur la manière dont les visions du monde des Autochtones et leurs approches relationnelles du commerce peuvent rendre les systèmes commerciaux plus durables et plus équitables.

Ces questions directrices et les notes suivantes reflètent les idées exprimées par les participant·es au cours du dialogue ouvert.



1. Comment les concepts autochtones de relationnalité, de réciprocité et de bien-être ont-ils façonné, historiquement, les pratiques économiques et commerciales au sein de votre communauté, et comment ces principes peuvent-ils être intégrés dans les systèmes économiques régionaux d'aujourd'hui?

Les notes ci-dessous mettent en évidence le fait que les concepts autochtones de relationnalité, de réciprocité et de bien-être ont historiquement influencé les pratiques économiques et commerciales, et qu'ils peuvent servir d'inspiration pour repenser les systèmes commerciaux actuels de manière plus durable et plus inclusive.

- Les peuples autochtones ont des systèmes axés sur la durabilité et la responsabilité collective qui protègent la biodiversité.
- La force des peuples autochtones repose sur la communauté.
- Les entreprises autochtones intègrent les aspects environnementaux, sociaux et économiques.
- Le savoir ancestral nous rappelle qui nous sommes en tant qu'espèce humaine.
- *Compadrazgo* (« parenté fictive » ou « parenté rituelle » au Mexique) : le troc est un système relationnel dans lequel on donne quelque chose dont on a besoin et on reçoit quelque chose dont on a besoin. Aucune monnaie n'est échangée; ce système permet de partager, par exemple, des plantes médicinales, des fruits et des légumes, mais aussi le savoir ancestral.
- Nous pouvons faire du commerce, mais nous devons privilégier les relations.
- Les nouvelles relations peuvent donner lieu à de nouveaux régimes — non seulement les relations sociales, économiques et écologiques, mais aussi entre cultures.
- Rôle des femmes autochtones dans le commerce : les femmes ont une connaissance inestimable de la terre, des eaux, des plantes et des animaux, et créent des liens entre les cultures.
- Concepts du respect, des relations et de la réciprocité :
 - + Le *consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)*, énoncé dans la *DNUDPA*, est un principe qui s'éloigne de la domination et du contrôle pour privilégier la collaboration et l'action collective. Ce principe reconnaît les corps dirigeants autochtones et requiert des consultations significatives.

+ *Droits de la Terre mère/droits de la nature* : la jurisprudence de la Terre est une philosophie du droit et de la gouvernance qui vise à guider les peuples vers une coexistence harmonieuse au sein de la communauté terrestre, plutôt que de légitimer et de faciliter son exploitation et sa dégradation. Chaque être vivant dans la nature (y compris les êtres humains) doit au minimum avoir le droit d'exister, le droit d'occuper un espace physique et le droit d'interagir avec les autres êtres de manière à pouvoir s'acquitter de son rôle unique au sein des processus écologiques et évolutifs².

- La doctrine de la découverte crée une domination qui ne renforce ni la nature ni l'harmonie.
- Les peuples autochtones peuvent proposer les anciens systèmes de relations.
- Les récits oraux renferment le savoir, dont les Autochtones sont les gardien·nes — Les récits oraux ne sont pas seulement des récits narratifs; ils contiennent et transmettent des valeurs relationnelles et des connaissances écologiques, ils incarnent les expériences vécues avec la terre et d'autres êtres.
- Lorsque les communautés mettent fin à une pratique, elles peuvent du même coup perdre leur savoir. Par exemple, lorsque des changements environnementaux ont privé certains peuples de la pêche à la tortue, ces derniers ont également oublié comment faire le nœud unique qui permettait de les attraper. Voilà qui rappelle que quand on perd l'accès à la terre ou aux espèces, on risque aussi de perdre les connaissances écologiques traditionnelles et la continuité culturelle.
- Les langues autochtones façonnent des épistémologies entières et des pratiques. Par exemple, la Nation Seneca n'a pas de mot pour désigner le « bénévolat » ou la « retraite »; cela témoigne d'une vision du monde où la responsabilité et la réciprocité sont constantes, et non pas facultatives ou liées à l'âge.
- Voici un exemple d'agriculture durable pratiquée par les Nations autochtones d'Amérique du Nord : la méthode de culture intercalaire des trois sœurs — maïs, haricots et courges (la valeur de la biodiversité créée par ce type d'agriculture n'est actuellement ni reconnue ni mise en pratique) — qui maximise l'utilisation des ressources, améliore la santé des sols, favorise la biodiversité et reflète la coexistence.

2 Cormac Cullinan. 9 mars 2023. *Nature Rights and Earth Jurisprudence*. International Sociological Association. ([lien](#))

2. En quoi les peuples autochtones, par leurs relations avec la terre et leurs systèmes de gouvernance, ont-ils influencé le commerce? Quels défis empêchent de mieux les intégrer dans l'actuelle dynamique du commerce?

Avant d'aborder des aspects précis, il est important de présenter les réflexions des participant·es sur les défis systémiques à plus grande échelle qui façonnent les relations des peuples autochtones avec la terre et la gouvernance dans le cadre de la dynamique commerciale :

- Héritage colonial concernant le droit et la gouvernance. De nombreuses structures de gouvernance actuelles (lois sur l'utilisation des terres, la conservation, la garde d'enfants et la langue) continuent de refléter les priorités coloniales, et ont souvent préséance sur les systèmes juridiques des Autochtones et leur vision relationnelle du monde.
- Les fonctions consultatives et les rôles accordés aux représentant·es autochtones dans le cadre des processus trilatéraux sont souvent volontaires et assortis de contraintes imposées par les trois gouvernements nationaux. Leur influence réelle et leur pouvoir décisionnel s'en trouvent ainsi limités.
- Si les politiques environnementales mentionnent de plus en plus les connaissances écologiques traditionnelles (CET), leur application ne tient souvent pas suffisamment compte des droits, de la souveraineté et des traditions juridiques des peuples autochtones.
- Il ne suffit pas de simplement reconnaître les CET; leur véritable intégration exige que l'on respecte les peuples autochtones en tant que titulaires de droits, pas seulement en tant que partie prenante, et que l'on appuie une gouvernance fondée sur l'autodétermination.

Les notes annotées ci-dessous reprennent les principales observations faites par les participant·es sur la façon dont les relations des Autochtones avec la terre et les systèmes de gouvernance influencent le commerce ainsi que les défis d'intégrer ces perspectives dans la dynamique commerciale actuelle :

- Au lieu de considérer la terre comme une marchandise, les peuples autochtones entretiennent une relation avec elle. Par exemple, *The Dish with One Spoon*³ est un traité précolonial entre les Haudenosaunee et les Anichinabés qui est toujours en vigueur aujourd'hui. Utilisé par les peuples autochtones de la région des Grands Lacs et de la vallée du Saint-Laurent, il représente des accords concernant les terrains de chasse communs. L'image du « plat » dans le titre symbolise un terrain de chasse commun, tandis que la cuillère signifie que les peuples sont libres d'y chasser et de manger ensemble le gibier et le poisson.
- Les peuples autochtones connaissent les territoires ancestraux et savent y trouver l'équilibre.
- Les aspects sociaux, écologiques et économiques doivent être protégés.
- Nous devons défendre notre territoire et nos ressources.
- Les systèmes de gouvernance autochtones nous rendent responsables et dynamiques.
- Nous devons prendre en compte les aspects intergénérationnels et de genre dans la transmission du savoir : les jeunes ne connaissent pas l'histoire de leur pays et du colonialisme.
- Les recherches ont souvent été menées par des institutions qui traitent les peuples autochtones comme des « objets » d'étude, plutôt que d'obtenir leur pleine participation au processus de recherche ou de reconnaître leur leadership.
- Les réformes agraires ont un impact (au Mexique).
- Les petit·es producteur·trices autochtones de produits issus du commerce équitable (p. ex. le café) ne peuvent pas rivaliser avec les grandes entreprises. Il faut établir une relation entre les producteur·trices et les consommateur·trices pour les produits issus du commerce équitable, ce qui garantit un revenu décent aux producteur·trices.

3 Victor P. Lytwyn. 1997. A Dish with One Spoon: The Shared Hunting Grounds Agreement in the Great Lakes and St. Lawrence Valley Region, dans *Papers of the Twenty-Eighth Algonquian Conference*, édité par David H. Pentland, 210–227. Université du Manitoba, Winnipeg. ([lien](#))



- Il est difficile de se tailler une place sur les marchés internationaux par rapport aux marchés locaux : leurs paradigmes s'opposent.
- En l'absence de biodiversité et d'écosystèmes sains, il ne peut pas y avoir de commerce autochtone, qui est le fondement des activités économiques des Autochtones. Celles-ci font face à l'érosion bioculturelle causée par la déforestation, les cultures génétiquement modifiées, les pesticides qui nuisent à la santé des personnes, de l'air, de l'eau et des sols.
- La fabrication d'objets artisanaux et de textiles prend deux à trois mois — chaque couleur, chaque fleur, chaque animal a une signification et un lien avec la cosmologie autochtone.
- Les marques de commerce (la propriété intellectuelle) des créations autochtones vendues à des prix inférieurs font que les artisan·es n'ont pas la même valeur.
- Le modèle de développement actuel viole la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA); il n'y a pas de justice pour les peuples autochtones sans application concrète d'accords internationaux qui mentionnent pourtant les droits des Autochtones.
- La difficulté au Mexique à l'heure actuelle, c'est qu'il faut verser de l'argent à des organisations criminelles, et la violence fait partie intégrante du commerce.
- Appropriation du savoir — Au Mexique (Chiapas, Oaxaca, Yucatán), de nombreuses études sur les plantes médicinales et la biodiversité ont été réalisées, majoritairement financées par de grandes entreprises pharmaceutiques et cosmétiques qui ont depuis breveté ce savoir.
 - + Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) doit servir d'approche aux CET et au savoir autochtone.
 - + Les brevets et droits d'auteur ne s'appliquent pas aux éléments du savoir autochtone (que le droit de la propriété intellectuelle ne reconnaît pas).

Inégalité d'accès à Internet en milieu rural par rapport aux zones urbaines (nécessité de factures numériques pour gérer les entreprises), disparités dans la disponibilité des téléphones mobiles et des ordinateurs, et obligation de recourir à des intermédiaires pour se connecter à Internet (frais supplémentaires).



3. En quoi les systèmes de savoir autochtone et les CET ont-ils influé sur les pratiques commerciales contemporaines?

Les notes annotées ci-dessous reprennent les réflexions des participant·es sur la façon dont les systèmes de savoir autochtone et les CET continuent d'influer sur les pratiques commerciales contemporaines :

- Les CET sont dynamiques — p. ex., le système *compadrazgo*.
- La culture comprend la langue, l'ontologie (la nature de l'être) et l'épistémologie (théorie de la connaissance, savoir). Si la langue disparaît, le savoir disparaît également, tout comme les routes commerciales.
- La langue est importante pour invoquer les esprits.
- Les peuples autochtones ont des systèmes de transmission du savoir d'une génération à l'autre et entre elles, mais ces systèmes ont été perturbés.
- Les peuples autochtones ont leurs propres règles et règlements (le droit naturel).
- Le savoir autochtone doit être lui aussi reconnu, pas seulement la science occidentale (ou les universités, qui dictent quoi faire aux communautés).
- Il faut établir des protocoles clairs pour définir quelles CET peuvent être partagées et comment on peut les utiliser ou les commercialiser, de manière à respecter le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC).
- Les peuples autochtones ont mis en place des systèmes de production du café (comme le café d'ombre) qui diffèrent de ceux utilisés au Brésil et au Vietnam, où l'on détruit la jungle.

4. Quelles sont les occasions pour élargir la portée des pratiques et des modèles commerciaux dirigés par les peuples autochtones? Comment renforcer le rôle des CET, des systèmes de savoir autochtones et des cadres économiques autochtones sur les marchés actuels?

Les notes suivantes reflètent les observations préliminaires des participant·es :

Principes de base du commerce autochtone

- Le commerce dirigé par les peuples autochtones exige l'abandon de systèmes axés sur l'extraction et les bénéfices; il favorise plutôt des économies de réciprocité et fondées sur les relations qui privilégient la restauration, l'équilibre et la responsabilité intergénérationnelle.
- Le commerce a toujours existé entre les Nations autochtones. On peut revitaliser au-delà des frontières les réseaux commerciaux ancestraux, qui sont guidés par le respect, la responsabilité et les valeurs spirituelles et fondés sur la gouvernance traditionnelle et la souveraineté.
- Pour les peuples autochtones, le commerce est une relation, et non une simple transaction. Il doit être fondé sur la confiance, la réciprocité et la responsabilité partagée envers la terre.
- Les peuples autochtones ne sont pas de simples acteurs économiques — ils sont titulaires de droits, défenseurs de la terre et gardiens du savoir. Le commerce doit refléter la nature unique de leurs rôles et responsabilités.
- Les cosmologies autochtones offrent des perspectives non occidentales sur les ressources, qui privilégient l'équilibre, la relationnalité et le caractère sacré (par exemple, l'eau comme sang de la Terre mère), et doivent éclairer les cadres commerciaux et les activités de la CCE.

Possibilités d'élargir la portée des modèles commerciaux autochtones

- L'intégration de perspectives autochtones dans les pratiques commerciales appuie la préservation des cosmologies, de la continuité culturelle, des langues et de la souveraineté.
- Les pratiques économiques autochtones, comme la production textile à partir de fibres et de colorants naturels, revêtent une forte signification culturelle et spirituelle.
- Les systèmes de certification bioculturelle peuvent renforcer les origines autochtones et les identités liées au territoire, et offrir des solutions de remplacement aux certifications écologiques ou de commerce équitable habituelles.
- Les femmes autochtones jouent un rôle pivot dans les économies traditionnelles; l'égalité des sexes et l'appui aux entrepreneuses sont donc essentiels pour soutenir le commerce autochtone.

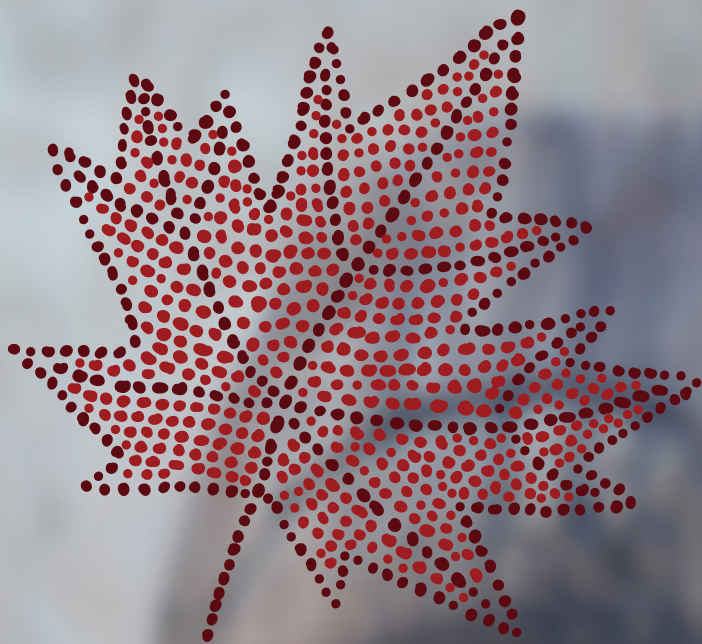
- On a urgemment besoin de « traducteur·trices de cosmovision », c'est-à-dire de personnes formées pour établir le lien entre les systèmes de savoir autochtones et occidentaux, afin d'assurer une compréhension mutuelle et des échanges respectueux.

Défis et lacunes

- Un grand nombre de producteur·trices autochtones se heurtent à des obstacles logistiques (par exemple, infrastructure numérique, transport, accès au financement) qui peuvent limiter leur participation à des marchés plus importants.
- Les produits autochtones souffrent souvent d'un manque de reconnaissance ou de valeur marchande juste.
- Trop souvent, le savoir autochtone est marchandisé sans consultation préalable ni partage des bénéfices. L'intégration des CET doit être significative et non extractive : des règles claires, la transparence et le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) sont essentiels.
- Les changements climatiques perturbent déjà les systèmes de CET. Ils modifient la migration des espèces, la croissance des plantes et les pratiques culturelles connexes. Voilà qui souligne l'urgence de protéger et d'adapter les systèmes de savoir autochtone.
- De nombreux peuples autochtones n'ont pas accès aux cadres juridiques nationaux et internationaux qui pourraient toucher leurs droits, ou ne les comprennent pas. Un recueil comparatif des lois des trois pays pourrait favoriser le pouvoir d'agir et des actions éclairées.

Soutien nécessaire

- Les CET et les systèmes de savoir autochtone sont des systèmes de savoir holistiques et axés sur le territoire. Ils comportent des dimensions éthiques, spirituelles et écologiques. Leur utilisation doit se fonder sur le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC), l'intégrité culturelle et le partage des bénéfices.
- Élaborer des règles claires et des processus transparents pour protéger le savoir autochtone contre toute utilisation extractive.
- Promouvoir la vulgarisation juridique à l'aide d'outils, comme un recueil comparatif des lois nationales et internationales dans les trois pays.
- Offrir un soutien communautaire et local sous forme de financement, d'infrastructures, de formation et des cadres des politiques habilitants qui sont favorables aux priorités et aux réalités des Autochtones.
- Encourager des changements de mentalité chez les partenaires non autochtones. La participation au commerce autochtone exige l'établissement de relations à long terme fondées sur la confiance, le respect et l'intendance partagée.







DEUXIÈME
SÉANCE

Les fondements du commerce autochtone en Amérique du Nord

Résumé

Avant que la deuxième séance commence, Jorge Daniel Taillant présente Angie Saltman (Nation métisse de l'Alberta), cheffe de la direction de Salt Media à qui l'on doit l'illustration *Trade in Turtle Island*, qui figure dans les graphiques de la table ronde et sur la couverture du présent document. Descendante des Métis de la rivière Rouge, Angie Saltman est originaire du territoire visé par le Traité n° 8, dans le district métis 13, basé à Grand Prairie, en Alberta. Elle montre son œuvre d'art : une vision de ce à quoi pourrait ressembler une économie autochtone. Cette œuvre s'inspire du concept de l'île de la Tortue, une histoire sur les origines autochtones qui fait référence à l'Amérique du Nord, et symbolise la façon dont nous sommes toutes liées dans différentes directions. Dans cette œuvre, le huard représente les gestionnaires et les dirigeant·es internationaux·les qui partent à la conquête du monde pour créer des réseaux et s'entraider. Elle traduit l'esprit du développement économique à travers une vision du monde des Autochtones : prioriser la réciprocité et redonner à la Terre.

2.1 Présentation du sujet par Kathy Hodgson-Smith (métisse de la Saskatchewan), animatrice membre du GSCET

Résumé

On ne doit pas voir le commerce uniquement comme un système de marchandisation, mais comme un outil pour gérer et préserver l'environnement. En ouverture de la deuxième séance, Kathy Hodgson-Smith s'attarde aux principes fondamentaux et aux cadres juridiques qui ont soit appuyé, soit entravé les idées d'origine autochtone, plus particulièrement celles concernant l'intendance environnementale. Elle dit également qu'il faut renforcer les systèmes de transfert de connaissances, qui subissent souvent des perturbations. Si l'ACEUM cible les pratiques commerciales indésirables, sa mise en œuvre ne répond pas toujours aux besoins des Autochtones. Enfin, Kathy Hodgson-Smith parle de l'importance d'entendre les réseaux commerciaux autochtones à l'échelle de l'Amérique du Nord et ainsi donner aux peuples autochtones les moyens de progresser à leur façon.

2.2 Discussion ouverte — Table ronde

Résumé

Le savoir n'est pas unique, et il n'est pas transmis dans une seule direction. C'est le constat que font les participant·es durant la discussion. Il est important de déterminer qui détient le savoir et si les communautés y ont accès. S'il est nécessaire d'établir des normes et règlements, ces derniers ne peuvent être universels — ils doivent

demeurer souples et s'adapter aux réalités économiques de chaque communauté. Dans ce contexte, il est essentiel d'examiner divers mécanismes volontaires permettant de reconnaître le savoir traditionnel qui entre dans un produit. En même temps, il faut établir des mécanismes pour protéger la propriété intellectuelle et les CET dans toute l'Amérique du Nord. Cependant, il convient de faire preuve de prudence avec des cadres comme le Protocole de Nagoya, car ils peuvent être façonnés de manière à servir des intérêts individuels ou privés. D'où le besoin de continuellement renforcer l'autonomie des détenteurs du savoir.

Les participant·es insistent sur le fait que le savoir autochtone fait partie intégrante de systèmes entiers de gouvernance, de langue et de vision du monde. Les CET ne peuvent être réduites à un contexte ou à des données; elles doivent être comprises en tant que cosmovisions autochtones, où tout est interconnecté et en équilibre. Selon un·e participant·e : « L'eau n'est pas une ressource — c'est le sang qui alimente la Terre mère. » Ces perspectives reflètent une relation non extractive avec la nature : on ne lui prend que ce qui est nécessaire, et on lui donne toujours en retour. Ce fondement éthique remet en question les paradigmes économiques dominants et ouvre la porte à une approche plus relationnelle du commerce.

En poursuivant la discussion, les participant·es soulignent qu'il est important de comprendre la biodiversité autrement qu'en termes économiques. Une partie de la crise actuelle touchant la biodiversité découle de l'importance accordée à sa valeur économique. Comment pouvons-nous redéfinir la biodiversité à partir d'un autre ensemble de valeurs? Nous percevons une grande partie de ce que nous jugeons précieux sur Terre selon une optique anthropocentrique. Il est urgent d'aller au-delà des accords commerciaux et de la marchandisation des terres et de la vie humaine. Les politiques publiques doivent défendre la diversité bioculturelle, tout en redynamisant les marchés traditionnels et les routes commerciales ancestrales.

Pour ce faire, il faut repenser le langage et les concepts que nous utilisons dans les accords commerciaux et environnementaux. Comme l'a fait remarquer une personne, la traduction des CET n'est pas seulement linguistique; elle est conceptuelle. Nous avons besoin de traducteur·trices capables de relier les cosmovisions, de communicateur·trices doté·es de valeurs éthiques et formé·es dans les cadres traditionnels et non traditionnels. De plus, les peuples autochtones réclament des protocoles clairs pour définir les conditions et les limites du partage du savoir, y compris l'obtention d'un consentement préalable et éclairé pour tout accès aux CET ou pour leur diffusion.

Les participant·es estiment que, pour mettre ces valeurs en action, il faut des mécanismes structurels ancrés dans les visions du monde des Autochtones. Les propositions

comprennent une évaluation régionale des politiques transfrontalières qui intégreraient les prises de position autochtones, le pluralisme juridique et les accords intergouvernementaux⁴. Inspirée d'exemples provenant des parcs nationaux canadiens, cette évaluation pourrait également porter sur les modèles d'investissement et les services financiers autochtones qui renforcent les stratégies régionales et soutiennent le commerce durable. Les participant-es insistent sur le fait que l'intégration des CET ne devrait pas devenir un fardeau extractif imposé aux communautés autochtones, sans véritable partage du pouvoir ni respect de leurs systèmes juridiques. Il faut réévaluer les nominations volontaires, en particulier au sein d'entités internationales, pour faire en sorte que les peuples autochtones participent dès le début à l'élaboration des politiques commerciales, plutôt que d'être simplement consultés par la suite.

En outre, les participant-es pensent que la diversification des partenaires commerciales-ux autochtones et l'inclusion des peuples autochtones dans la mise en œuvre d'accords commerciaux sont essentielles. L'un des projets proposés consiste à créer un répertoire des exportateur-trices et importateur-trices autochtones de la région, et à vérifier leur capacité à faire du commerce en collaborant avec les organisations existantes. Toutefois, cela doit s'accompagner de mesures de renforcement des capacités, notamment en matière de préservation des langues, d'accès au numérique, de soutien au marketing éthique et de vulgarisation juridique. Les participant-es notent qu'un grand nombre d'artisan-es autochtones n'ont pas accès aux outils de stratégie de marque, aux paiements électroniques ou à la protection de la propriété intellectuelle. Ces lacunes limitent leur capacité à obtenir une juste valeur pour leurs produits. Un-e participant-e encourage les autres Autochtones, en particulier les femmes, à participer plus activement au commerce et aux exportations.

Autre thème récurrent : la structure des mécanismes financiers mondiaux, qui reflètent souvent une conception profondément capitaliste du développement. Souvent, la-le producteur-trice est moins favorisé-e que le distributeur-trice ou l'intermédiaire. Certain-es

4 CCAB. 2023. *Nations commerçantes : Soutien au développement de politiques commerciales internationales entre peuples autochtones*. Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, Toronto. ([lien](#)) La section consacrée à l'Accord de libre-échange (p. 38) et à l'amélioration du texte de cet accord (p. 39 et 40) contient des recommandations et des observations très similaires à celles formulées par la table ronde. La deuxième section contient également des recommandations précises sur le renforcement des textes des ALE. Le chapitre 4 (p. 21) donne des exemples de projets internationaux portant sur les politiques commerciales autochtones.

participant-es décrivent comment les structures financières coloniales et capitalistes sapent les économies locales. Quelqu'un explique comment la disparition d'une tradition de pêche a entraîné non seulement un changement dans l'alimentation, mais aussi l'érosion de la langue et la propagation de maladies, comme le diabète. De tels effets boule de neige soulignent le besoin d'encadrer le commerce autochtone dans des systèmes sanitaires, écologiques et culturels plus larges. Il est donc important d'analyser la chaîne de valeur et de déterminer où la valeur est créée, et à qui elle profite. Cette même personne précise que de nombreuses-eux spécialistes de ces domaines ne travaillent pas dans la fonction publique, où elles-ils pourraient avoir plus d'impact pour lutter contre les inégalités existantes et souvent mal comprises.

Ces réflexions plus globales s'appuient sur des expériences vécues. Un participant autochtone parle de son expérience en tant que chef d'entreprise, et met en lumière les réalités différentes du commerce entre les régions urbaines et les régions rurales, où l'accès limité à Internet entrave souvent la commercialisation des produits. Il précise que tout le monde n'est pas sur un pied d'égalité; ainsi, même si les chef-fes d'entreprise autochtones savent lire des textes juridiques, leur interprétation n'est pas toujours facile. Une autre personne dit qu'on a besoin d'un recueil trinational des lois pertinentes, afin d'aider les Autochtones à mieux comprendre leurs droits et les services qui s'offrent à elles-eux. La clarté et la formation sur le plan juridique sont essentielles, tout comme l'inclusion de la nourriture, des chants et des rituels dans les espaces officiels, afin de rappeler que le commerce n'est pas seulement économique, mais aussi culturel et spirituel. Un-e autre participant-e ajoute que chaque Nation autochtone a ses propres règlements internes; par conséquent, il est essentiel de lier la recherche universitaire aux réalités pratiques des communautés locales.

Enfin, les participant-es rappellent que...

le commerce autochtone durable ne doit pas entraîner l'érosion culturelle.

La marchandisation du savoir autochtone, en particulier lorsque ce savoir est dissocié de son contexte sacré, peut mener à un grave préjudice sur le plan éthique et spirituel. Une personne dit qu'il faut impérativement considérer les récits, les cérémonies et la langue comme des éléments à part entière des cadres économiques, et non comme des « ajouts ». Une autre met en garde contre les risques d'exploiter les CET comme de simples « données de référence », sans respecter les processus communautaires qui génèrent ces connaissances. Lorsqu'il s'appuie sur la vision du monde des Autochtones, le commerce n'est plus seulement une transaction : il s'inscrit dans le prolongement de la vie, du droit et des responsabilités.

Notes annotées

Afin de favoriser un dialogue réfléchi et franc, quatre questions directrices sont présentées pour guider la table ronde. Ces questions sont en fait des points de départ souples conçus pour inciter les participant·es à partager leurs idées, leurs expériences et leurs points de vue par rapport à l'histoire, à la structure et à l'avenir du commerce autochtone en Amérique du Nord, et par rapport au rôle des systèmes de savoir autochtone et des cadres commerciaux internationaux dans la promotion de pratiques commerciales durables.

Les notes suivantes reflètent les propos des participant·es durant le dialogue ouvert concernant chacune des questions directrices.

1. Quelles lois fondamentales ont façonné le commerce autochtone en Amérique du Nord, et comment devraient-elles ou pourraient-elles influencer les pratiques commerciales plus larges?

Les notes annotées ci-dessous illustrent les réflexions des participant·es sur les lois fondamentales qui ont guidé le commerce autochtone dans le passé en Amérique du Nord, ainsi que leur pertinence continue pour ce qui est de définir des pratiques commerciales à plus grande échelle et plus durables de nos jours :

- Les récits de la création nous enseignent comment vivre en harmonie avec la nature et nous inculquent des principes solides, comme la réciprocité, qui nous renseignent sur les droits et les lois (par exemple, le récit de la création des Haudenosaunee⁵).
- Nous dépassons les limites de la nature, nature que les humains ne sont pas censés exploiter.
- Respect, équilibre, réciprocité — Que pouvons-nous offrir par rapport à ce que nous pouvons prendre?
- Maintenir une relation avec tous les êtres vivants.
- La terre et l'eau ne sont pas des ressources; c'est là une façon de penser anthropocentrique.
- La durabilité, c'est l'équité intergénérationnelle.
- Il ne faut pas exploiter la Terre : il faut exprimer sa gratitude, chose qui s'est perdue dans un monde où seul le commerce compte.
- Il y avait des protocoles pour forger des relations (par exemple, la Confédération des Pieds-Noirs ou le Traité du bison).
- Avoir de l'égard pour tous les êtres, pas seulement les humains.
- Le cosmos et la Terre sont des éléments sacrés qui possèdent une intelligence supérieure à celle des humains.

5 Keller George. s.d. *The Haudenosaunee Creation story*. Onieda Indian Nation. ([lien](#))

- Mentalité des sept générations.
- L'érosion bioculturelle a un effet direct sur la transmission des CET et des systèmes de savoir autochtone.

2. Comment les réseaux commerciaux autochtones étaient-ils structurés dans le passé, et comment facilitaient-ils l'échange de biens, du savoir et de la culture à l'échelle de l'Amérique du Nord?

Les notes annotées ci-dessous illustrent les réflexions des participant·es sur la façon dont les réseaux commerciaux autochtones étaient structurés dans le passé, et la façon dont ils facilitaient l'échange de biens, du savoir et de la culture à l'échelle de l'Amérique du Nord :

- Les cours d'eau faisaient également partie des routes commerciales.
- D'est en ouest et du nord au sud, le commerce existe depuis très longtemps.
- Les graines faisaient l'objet d'échanges commerciaux (par exemple, le quinoa trouvé en Ontario en 2019⁶ témoigne de liens avec les tribus du sud), et l'on échangeait le savoir contre des graines.
- Les liens de parenté autochtones dépassaient les frontières coloniales, mais ne sont pas reconnus aujourd'hui.
- Les bulbes de camassie (qu'on trouve dans les écosystèmes de chênes de Garry de la côte ouest) constituaient un aliment de base, récolté par les femmes et commercialisé. Ces bulbes constituaient les denrées alimentaires les plus échangées après le saumon du Pacifique. Les canneberges et myrtilles étaient aussi des denrées échangées entre peuples autochtones côtiers et intérieurs.
 - + Les Autochtones voyaient un lien entre la camassie et la langue, les systèmes de croyances, les chants, les récits et les structures sociales.
 - + Les effets externes sur ces écosystèmes, qui ont réduit la récolte et le commerce de la camassie, ont également réduit le rôle des femmes.
- Il faut raviver le marché autochtone en Amérique du Nord — par exemple, la route du jade et les marchés de la fourrure.
- Les peuples autochtones coexistaient avec les bisons dans les plaines. Ces animaux constituaient le principal moteur de l'économie, étaient au cœur des activités saisonnières des populations et revêtaient une importance culturelle, spirituelle et écologique.
- Des protocoles et cérémonies entouraient le partage des ressources avec d'autres communautés autochtones.

6 Université de Toronto. 15 janvier 2019. *U of T researchers identify domesticated 3,000-year-old quinoa seeds in Ontario*. ([lien](#))

3. En quoi les accords commerciaux internationaux peuvent-ils soutenir les activités commerciales autochtones et garantir des pratiques commerciales transfrontalières durables?

Les notes annotées ci-dessous illustrent les réflexions des participant·es sur les possibilités et défis qui accompagnent l'harmonisation d'accords commerciaux internationaux avec les activités commerciales des Autochtones et leurs pratiques transfrontalières axées sur la durabilité :

- Nous devons mettre en place des politiques et des mécanismes commerciaux dirigés par les Autochtones qui agissent en complément au développement. (p. ex. *Iroquois Caucus signs Trade and Commerce Protocol Agreement* [Protocole d'accord sur le commerce signé par les Iroquois]^{7,8}).
- Inclure les langues et concepts autochtones dans les accords commerciaux.
- Structures incitatives : créer des politiques budgétaires qui réinvestissent dans les forêts et les écosystèmes ainsi que des incitatifs pour les peuples autochtones, reconnaître le travail de restauration qu'accomplissent les communautés.
 - + Modèles d'investissements ou de traités commerciaux
 - + Énergie verte et investissement durable
 - + Outils de défense des intérêts
 - + Dispositions et préambule traitant de l'économie relationnelle par opposition à l'économie libérale, et des relations avec la terre et la planète.
 - + p. ex., EAC Model Investment Treaty⁹
- Ajout à l'article 32 de l'ACEUM — qui prévoit des dispositions sur le transfert de technologie et le soutien aux peuples autochtones dans chaque Nation/État.
- L'Organisation mondiale du commerce a ignoré les droits des Autochtones. La CCE joue-t-elle un rôle à ce niveau?

7 Mohawk Council of Kahnawà:ke. 24 avril 2025. *Iroquois Caucus signs Trade and Commerce Protocol Agreement*. ([lien](#))

8 Fondé sur le droit inhérent qu'a le peuple Haudenosaunee de traverser librement la frontière canado-américaine et de maintenir des liens commerciaux et culturels sur l'ensemble de ses territoires, l'accord vise à revitaliser les relations commerciales traditionnelles et à promouvoir la coopération sur la base de valeurs communes de paix, de pouvoir et de bonne volonté. Il a été signé par les représentant·es des six communautés participantes membres du Caucus iroquois : le Conseil des Six Nations, le Conseil mohawk d'Akwesasne, le Conseil mohawk de Kanehsatà:ke, le Conseil mohawk de Tyendinaga, le Conseil Oneida et le Conseil mohawk de Kahnawà:ke.

9 East African Community. 2016. *The EAC Model Investment Treaty*. Electronic Database of Investment Treaties. ([lien](#))

- L'Accord de libre-échange Canada-Équateur comprend un chapitre sur la détermination et la réduction des obstacles au commerce auxquels font face les peuples autochtones, et comprend un engagement à appliquer, et non pas à affaiblir, les lois et mesures de protection nationales sur les droits des peuples autochtones d'attirer les échanges commerciaux et les investissements¹⁰. Les critiques de cet accord affirment qu'il portera atteinte aux droits et aux modes de vie des peuples autochtones, et il se heurte à l'opposition de la plus grande organisation autochtone de l'Équateur. Les Nations autochtones du pays sont également victimes de violations des droits de la personne de la part des sociétés minières canadiennes¹¹.
- Points de référence pour le travail d'élaboration des politiques sur le savoir autochtone (y compris les connaissances écologiques traditionnelles), la biodiversité et d'autres valeurs :
 - + Alinéa 8(j) de la *Convention sur la diversité biologique* : Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles¹² — Ce passage établit des tâches précises pour assurer la contribution significative des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des trois objectifs de la Convention : a) conserver la diversité biologique; b) utiliser de façon durable la diversité biologique; c) partager de façon juste et équitable les avantages, et mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Ce programme permet une meilleure intégration des droits, contributions et connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales dans les priorités mondiales.

10 Gouvernement du Canada. Janvier 2025. *Accord de libre-échange Canada-Équateur : Résumé des résultats négociés*. ([lien](#))

11 Amnistie internationale Canada. 10 février 2025. *Joint statement on announcement of Canada-Ecuador Free Trade Agreement*. ([lien](#))

12 Convention sur la diversité biologique. s.d. Alinéa 8(j) – Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles. ([lien](#))



- + Ces lignes directrices volontaires peuvent nous aider à comprendre comment protéger et reconnaître le savoir autochtone relatif à certains produits.
- + *Protocole de Nagoya*¹³ — Le *Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, à la Convention sur la diversité biologique* : accord international visant à partager des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques d'une manière juste et équitable. Le Protocole de Nagoya traite de connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques et comprend des dispositions sur l'accès, le partage des avantages et le respect des obligations. Il traite également de ressources génétiques pour lesquelles des communautés autochtones et locales bénéficient d'un droit reconnu d'accorder leur accès. Les Parties contractantes doivent prendre des mesures propres à assurer le consentement préalable en connaissance de cause de ces communautés et le partage juste et équitable des bénéfices, en gardant à l'esprit les lois et procédures communautaires, ainsi que l'utilisation et l'échange coutumiers.
- + Principes de la CCE relatifs aux connaissances écologiques traditionnelles.
- + DNUDPA — Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (articles 3, 20, 21, 23, 36); articles 25 et 29 (protection de l'environnement, liens avec la terre).
- Les changements climatiques doivent faire partie d'accords commerciaux, comme favoriser l'adoption de pratiques durables.
- La nature, la culture et le savoir sont interconnectés, et toutes les valeurs dépassent un simple accord commercial. Elles doivent s'inscrire dans la conscience de la vie : il ne peut y avoir de commerce autochtone si les paysages bioculturels disparaissent; d'autres mécanismes que le commerce s'imposent donc.
- Les pays ont besoin de politiques publiques pour défendre la mémoire bioculturelle ou protéger le patrimoine bioculturel. (Exemples de politiques et de lois nationales et locales visant à protéger le patrimoine bioculturel¹⁴).
- Les accords commerciaux devraient inclure des dispositions sur le transfert de technologie et les formats standards.

13 Secrétariat de la CBD. 2021. *Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique* : texte et annexe. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal. ([lien](#))

14 International Institute for Environment and Development. n.d. *Biocultural Heritage: Policy and law*. ([lien](#))

- Noter les exemples de gouvernance coopérative qui fonctionnent — entre communautés, commerce ancestral.
- Le Conseil national de développement économique des Autochtones¹⁵ (Canada) prodigue des conseils sur le commerce et les exportations, les accords commerciaux et les missions commerciales autochtones.

4. De quelles manières les CET et les systèmes de savoir autochtone peuvent-ils éclairer des pratiques commerciales et une gestion des ressources durables en Amérique du Nord?

- Les notes annotées ci-dessous illustrent les principales réflexions des participant·es sur les façons dont les CET et les systèmes de savoir autochtone peuvent éclairer des pratiques commerciales et une gestion des ressources durables en Amérique du Nord :
- Évoluer vers une économie où les ressources et le commerce durable font l'objet d'une gestion responsable.
- Cadre pour un milieu éthique¹⁶ — Cadre dans lequel sont réunies les visions du monde, qui favorise le pluralisme juridique et les accords intergouvernementaux, et assujettit les décisions d'États sans entraver l'action des décideur·euses coloniaux·es (par exemple, l'*Haida Agreement* en Colombie-Britannique¹⁷).
 - + Des tables rondes juridiquement pluralistes permettent de définir les possibilités régionales (en réunissant les gouvernements — par exemple, les tables rondes sur les bassins versants, comme celle de la *Flathead Basin Commission* dans le nord-ouest du Montana).
 - + Ce que cela signifie pour l'économie — assurer la durabilité culturelle et le développement économique des communautés autochtones et des communautés de colons.
- Les peuples autochtones doivent participer dès le départ à l'élaboration de la politique commerciale : ces peuples ont l'expérience vécue ainsi que le savoir culturel et la vision du monde, contrairement à certains universitaires ou autres spécialistes non autochtones.

15 Conseil national de développement économique des Autochtones ([lien](#))

16 AER. 2017. *Voices of Understanding: Looking Through the Window*. Alberta Energy Regulator, Calgary. ([lien](#)) et Willie Ermine. 2007. The Ethical Space of Engagement. Dans *Indigenous Law Journal*, Volume 6, n° 1, 193–203. Faculté de droit de l'Université de Toronto, Toronto. ([lien](#))

17 Gouvernement de la Colombie-Britannique. 2025. *Provincial Agreement on Haida Aboriginal Title*. ([lien](#))



Jour 1 Mot de la fin

par Octaviana V. Trujillo (Yaqui, Arizona) et
Kathy Hodgson-Smith (métisse, Saskatchewan)

Résumé

Pour conclure cette première journée de réflexion et de discussions, Kathy Hodgson-Smith remercie les participant·es de leur énergie et de leur participation. Octaviana V. Trujillo clôt la séance en soulignant les progrès réalisés grâce à la mise en place et à l'adoption de mesures de protection novatrices. Elle mentionne toutefois le retard important en matière d'éducation des peuples autochtones par rapport à leurs droits en vertu de ces dispositions. Elle reconnaît également le rôle de pionniers que jouent les peuples autochtones et les petites et moyennes entreprises axées sur la culture, soulignant leur rôle essentiel pour promouvoir des débouchés commerciaux durables pour les Autochtones.





TROISIÈME
SÉANCE

Études de cas portant
sur des entreprises
autochtones florissantes
en Amérique du Nord,
sources d'enseignements
et d'inspiration



3.1 Étude de cas du Canada, présentée par Gwen Bridge (Nation crie de Saddle Lake)

Résumé

Il est rare que les politiques transfrontalières actuelles reconnaissent et protègent la souveraineté et les droits des Autochtones — une grande lacune que souligne Gwen Bridge (Nation crie de Saddle Lake, Alberta), fondatrice et cheffe de la direction de Gwen Bridge Consulting, dans sa présentation d'étude de cas durant la séance. Elle y explique comment nous pouvons commencer à définir les possibilités que proposent ces politiques. À titre d'autrice principale et de coordinatrice du chapitre intitulé *Transboundary Policy Options de la Biodiversity Climate Change Assessment (BCCA, Évaluation de la biodiversité et des changements climatiques)*, elle a voulu examiner quelles politiques peuvent être utiles dans le contexte du commerce transfrontalier.

Certain-es collaborateur-trices autochtones à la rédaction de ce chapitre ont critiqué son incapacité à aborder la souveraineté et les droits des Autochtones dans un contexte transfrontalier. Elle donne un exemple qui illustre à la fois la complexité de la situation et les lacunes actuelles en matière de connaissances : « Quelle incidence les droits relatifs à l'eau accordés aux tribus par les autorités fédérales américaines, dans le contexte des négociations des traités par le gouvernement fédéral canadien, ont-ils sur l'obligation de respecter les droits portant sur la qualité de l'eau, en particulier lorsque les tribus sont transfrontalières et ont les mêmes droits à cet égard? »

L'évaluation comprend également des conseils, visant l'ensemble des chapitres et des auteur-trices, sur le savoir autochtone. Un des rapports marquants qui a façonné cette évaluation est celui de l'*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* (IPBES, Plateforme intergouvernementale scientifique et stratégique sur la biodiversité et les services écosystémiques), qui prônait un changement de gouvernance transformateur. En gros, on pouvait y lire que « des changements dans notre mécanisme de gouvernance sont essentiels pour mener des actions significatives ». [traduction] Les principes fondamentaux à prendre en compte sont « l'équité et la justice, le pluralisme et l'inclusion, les relations réciproques et respectueuses avec la nature humaine, et l'action et l'apprentissage adaptatifs ». [traduction]

Notes annotées

- Les travaux en cours visant à comprendre les liens entre la biodiversité et les changements climatiques, la souveraineté et les droits des Autochtones sont pertinents en ce qui concerne l'eau douce, les eaux souterraines et les terres — l'importance d'écouter les Autochtones et de leur donner le pouvoir de prendre des décisions concernant leurs terres.
- Financement de la conservation (p. ex. outils de financement multilatéraux : *Tropical Forest Forever Facility*¹⁸, *Great Bear Rainforest Circular Economies*¹⁹)
- Examen des façons possibles de promouvoir la gestion des terres par les Autochtones et l'application de leurs lois, à la lumière des politiques dirigées par les Autochtones, comme le Traité du bison.

18 Gouvernement du Brésil. 2024. *The Tropical Forests Forever Facility: A Proposed Multilateral Investment Fund to Reward Tropical Forest Conservation and Restoration*. The Global Foundation. ([lien](#))

19 Nature United. s.d. *Indigenous-led Conservation – Great Bear Rainforest: Investing in Local Economies*. ([lien](#))





3.2 Étude de cas du Mexique²⁰, présentée par Jorge Ramírez Pech (Maya du Mexique)

Résumé

Comment aider les petit-es producteur·trices à raconter leur histoire? Jorge Ramírez Pech (Maya du Mexique), directeur du site abejasmiel.com, présente l'étude de cas du Mexique. Il est l'un des principales-ux producteur·trices de miel d'abeilles indigènes sans dard, produit encore largement méconnu sur les marchés grand public. On recense plus de 20 000 espèces d'abeilles dans le monde, mais toutes ne sont pas productrices de miel; cependant, elles jouent toutes un rôle essentiel dans la pollinisation. La plus connue est *Apis mellifera*, une espèce non indigène sur ce continent et introduite en Amérique par les Européens il y a environ 500 ans.

En revanche, le peuple maya fait l'élevage de *Melipona beecheii*, une abeille sans dard, depuis au moins l'an 300 avant Jésus-Christ. Ces abeilles indigènes, dites mélipones, produisent un type de miel unique possédant des propriétés médicinales et antimicrobiennes. La teneur en humidité plus élevée de ce miel entraîne une fermentation naturelle. À l'ouverture, il peut produire de l'alcool et même de la mousse, ce qui requiert une manipulation particulière, comme pour la production de bière artisanale.

Malgré sa grande valeur culturelle et écologique, le miel d'abeilles mélipones doit relever plusieurs défis. Le premier tient au manque de sensibilisation : la plupart des gens ne connaissent pas les abeilles indigènes sans dard

et le miel qu'elles produisent. Si le public ignore leur existence, les communautés ne peuvent ni les protéger ni comprendre leur importance écologique et culturelle. Le deuxième tient à la domination du marché par *Apis mellifera*, dont les colonies sont plus nombreuses et la production de miel, plus abondante — souvent au point d'écarter les autres espèces indigènes. Le troisième tient aux importants vides réglementaires. En 2020, la définition juridique du miel au Mexique ne reconnaît que le miel d'*Apis*. Il n'existe aucun terme officiel pour désigner le miel d'abeilles sans dard, ce qui empêche les producteur·trices d'exporter ou de faire certifier leur produit. Le quatrième tient au fait que l'accès à l'information demeure limité : la plupart des publications scientifiques sont en anglais et payantes, ce qui les rend inaccessibles à un grand nombre de producteur·trices locaux·ales. Enfin, les changements climatiques représentent une menace grandissante : la hausse des températures entraîne une augmentation de la mortalité chez les populations d'abeilles sans dard.

Plusieurs mesures sont nécessaires pour préserver et promouvoir le miel des abeilles sans dard. Il faut exploiter les réseaux sociaux et sensibiliser le public pour éduquer les communautés et les consommateur·trices. Il faut rendre l'information accessible à l'ensemble du public, en particulier aux jeunes et aux producteur·trices des régions rurales, en vulgarisant des concepts scientifiques complexes. Les cadres réglementaires nationaux et internationaux doivent évoluer afin de reconnaître et de protéger officiellement les abeilles sans dard et leur miel. Enfin, les nouvelles technologies qui favorisent une production durable doivent être abordables et accessibles, afin que les petit-es producteur·trices ne soient pas laissés-es pour compte.

²⁰ Jorge Ramírez Pech. s.d. *Abejas y miel de meliponas, y otras abejas que no conoces*. ([lien](#))

Notes annotées

- Dans la péninsule du Yucatán et dans d'autres régions, les Mayas pratiquaient l'élevage à grande échelle des abeilles mélipones (abeilles sans dard, plus précisément *Melipona beecheii*) pour produire du miel, de la cire et d'autres matériaux, y compris une résine aux propriétés antimicrobiennes et le miel de mélipone, qui a des propriétés anticancéreuses.
- Les Mayas, par leur gestion, ont pu améliorer la santé des abeilles sans dard.
- Les espagnol·es ont introduit l'abeille mellifère (*Apis mellifera*), qu'elles-ils ont préférée à *Melipona beecheii* en raison de sa plus grande production de miel (30 à 60 kg par colonie et par an, contre 4 à 6 kg par colonie et par an).
- Le miel faisait l'objet de commerce avec d'autres régions et servait pour la médecine traditionnelle. Pour leur part, la cire et les résines servaient à la fabrication d'objets artisanaux et d'outils.
- Obstacle aux entreprises apicoles :
 - + Inégalité d'accès à Internet — Les producteur·trices doivent souvent parcourir de longues distances pour accéder à Internet (les communautés sont éloignées des zones urbaines), et la traduction en anglais de documents imprimés est coûteuse. Or, les producteur·trices ont besoin de faire de la publicité pour commercialiser leur miel.
 - + Inégalité d'accès à l'information — La traduction d'articles scientifiques de l'anglais à l'espagnol ou dans des langues autochtones entraîne des coûts supplémentaires. Les producteur·trices ont également besoin d'accéder à des renseignements pratiques (issus précisément de ces articles).
 - + Accès à la formation — Les réseaux sociaux, la communication et le marketing peuvent exiger une formation, tout comme la création de contenu en ligne, l'utilisation des réseaux sociaux pour attirer les consommateur·trices, et la connaissance des lois et règlements, des normes et des permis nécessaires à l'exercice de leur activité, parmi d'autres considérations financières (surtaxes, droits de douane, cautions pour voyages transfrontaliers).
 - + Concurrence de grandes entreprises — La fabrication de produits autochtones prend beaucoup de temps, car les producteur·trices doivent respecter les lois et le savoir autochtone, tout en travaillant sur leurs terres.
 - + Définition des produits (p. ex., le miel) — Les politiques commerciales reconnaissent uniquement le miel produit par les abeilles mellifères.
 - + Comment permettre aux petit·es producteur·trices de raconter leur histoire? (Par exemple, le fait que le café et le cacao proviennent initialement du Mexique.)

3.3 Étude de cas des États-Unis, présentée par James C. Hopkins (Algonquin/Métis du Québec)

Résumé

Quelle est la place des peuples autochtones dans le système commercial international? Répondre à cette question constitue un défi central dans l'économie mondiale d'aujourd'hui. C'est précisément le sujet de la troisième étude de cas présentée par James C. Hopkins (Algonquin/Métis du Québec), professeur clinicien agrégé au programme de droit et de politiques des peuples autochtones, et professeur affilié d'études amérindiennes et d'études latino-américaines à la faculté de droit de l'Université de l'Arizona

À l'approche du renouvellement de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), cette question devient encore plus brûlante. Bien que les articles 26 à 32 de l'Accord en vigueur reconnaissent les droits des peuples autochtones, ces protections n'ont pas encore été appliquées de façon significative.

Les territoires des Nations autochtones s'étendent souvent au-delà des frontières — Trente tribus américaines reconnues par le gouvernement fédéral sont installées de part et d'autre de frontières internationales, qui créent de réels obstacles au commerce. Les cadres commerciaux internationaux favorisent les grandes entreprises, alors que les producteur·trices autochtones font face à plus de règlements et de coûts ainsi qu'à l'exclusion.

La Nation Tohono O'odham, par exemple, utilise des tomates rejetées par l'USDA pour les transformer en compost, qu'elle vend pour répondre à une demande croissante. Néanmoins, les petites et moyennes entreprises autochtones ne bénéficient pas de conditions équitables.

Dans le même esprit, les membres de la tribu Pascua Yaqui et du peuple Río Yaqui ont conclu un accord commercial transfrontalier soutenu par l'État du Sonora et le gouvernement fédéral mexicain. Elles-ils ont également collaboré avec le gouvernement américain pour assurer une liberté de circulation pour des raisons culturelles, sanitaires et cérémonielles. Malgré des progrès prometteurs, le droit de pratiquer le commerce binational n'est toujours pas accordé de manière systématique.

On commercialise souvent les produits autochtones — comme le café — sans respecter leur importance culturelle. À la frontière, seul le prix courant détermine la valeur. Les droits de douane imposés dépendent du prix payé par le dernier échelon dans le processus commercial de vente, ce qui entraîne des bénéfices minimes, voire inexistants, pour les producteur-trices. Aucune partie de ces recettes fiscales n'est redistribuée aux communautés autochtones productrices. De plus, lorsque le volume des échanges augmente, les douanes peuvent exiger des cautions et le recours à des courtier-es, ce qui crée un obstacle de plus. Ces règles ont changé lors du passage de l'ALÉNA à l'ACEUM, sans que les commerçant-es autochtones en soient informé-es.

En 2023, le *Plan de Justicia del Pueblo Yaqui* (plan de justice du peuple Yaqui) a été annoncé en collaboration avec le gouvernement fédéral mexicain. Le 27 septembre 2024, la présidente Claudia Sheinbaum a réaffirmé son soutien à ce plan. Le plan inclut la tribu Pascua Yaqui comme signataire officiel et affirme les droits collectifs relatifs à la terre, à l'eau, à l'air et même à l'accès au Wi-Fi et au spectre électromagnétique. Il reconnaît également le droit qu'ont les organisations extérieures d'apporter leur soutien et d'intervenir, offrant ainsi aux communautés autochtones des outils de protection et de responsabilité.

Notes annotées

- Le système commercial moderne ne tient pas compte de la signification culturelle des produits autochtones.
- La création d'un produit autochtone ou sa culture nécessite beaucoup de travail (p. ex. des investissements dans la production).
- *The Compost Cats Initiative* (Université de l'Arizona) est un exemple de projet visant à résoudre un problème qui touche actuellement les communautés autochtones. Il consiste à créer du compost à partir de matières bio-organiques résidentielles, que l'on dépose à proximité de la communauté. Les camions qui sont refusés lors de l'inspection alimentaire et sanitaire déversent leur cargaison dans la communauté (principalement des produits biologiques provenant du Mexique). On vend ensuite le compost, objet d'une forte demande.
- Accords transfrontaliers — Des protocoles d'entente entre le Canada et les États-Unis permettent à leurs citoyen-nés de circuler librement et en toute sécurité en lien avec des cérémonies, leur santé et bien-être, et leur culture. On pourrait examiner ces accords, de même que les objets cérémoniels et les biens qui ont été donnés en présence de membres de la tribu.
- Les marchandises pourraient également contourner les États-Unis par la mer pour faire le trajet du Mexique au Canada.





QUATRIÈME
SÉANCE

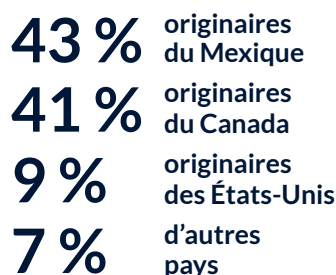
Barrières et possibilités pour
renforcer les entreprises
autochtones et promouvoir
un commerce durable à
l'échelle du continent
(séance ouverte au public)

4.1 Allocution d'ouverture par Octaviana V. Trujillo (Yaqui, Arizona)

Résumé

Octaviana V. Trujillo, membre du CCPM et ancienne présidente de la tribu Pascua Yaqui d'Arizona, commence par souhaiter la bienvenue au public et remercier l'artiste autochtone Angie Saltman d'avoir créé l'image du webinaire intitulé *Le commerce sur l'île de la Tortue*. Elle explique que, lors des trois séances précédentes, le groupe de spécialistes autochtones, de chercheur-euses et de professionnel-les de la conservation, ainsi que les membres du GSCET et du CCPM, ont discuté de la manière dont les valeurs autochtones, les approches relationnelles, les CET, le patrimoine culturel, les solutions fondées sur la nature et la revitalisation du commerce autochtone peuvent faire progresser le commerce durable en Amérique du Nord.

Un sondage en ligne a révélé que les participants en ligne étaient :



4.2 Conclusions quant aux possibilités et aux obstacles auxquels font face les entreprises autochtones dans toute l'Amérique du Nord

Résumé

Après son discours de bienvenue, Octaviana Trujillo (membre du peuple des Yaquis, Arizona), membre du CCPM et ancienne présidente de la tribu Pascua Yaqui en Arizona, a invité Theresa Aslin Fresco à ouvrir la séance. Theresa Fresco a d'abord invité les participant-es à imaginer un monde où il serait possible de revitaliser le commerce autochtone et le leadership autochtone en la matière. Elle a expliqué l'importance des éléments contextuels, en particulier les obstacles systémiques qui nuisent au leadership autochtone :

Les systèmes économiques et commerciaux dont nous faisons partie entraînent un passé colonial fondé sur la dépossession des terres et l'exploitation des ressources, sans consultation ni consentement des peuples autochtones. Cette approche a longtemps écarté les visions du monde et l'éthique des peuples autochtones, ainsi que leur profond lien culturel avec la terre, l'eau et toutes les espèces. Un changement de paradigme est donc essentiel, car l'orientation actuelle ne garantit en rien la santé des écosystèmes dont nous dépendons toutes et tous. Des mécanismes et des instruments, tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC), sont nécessaires, mais leur mise en œuvre demeure incomplète.

S'appuyant sur ces observations, Mindahi Bastida (Otomi-Toltèque, Mexique), fondateur et coordonnateur de *The Earth Elders*, a souligné que les Nations autochtones détiennent des connaissances essentielles à la survie, car leur lien avec la terre repose sur des relations sacrées plutôt que sur un contrôle hiérarchique. Il a expliqué que, pour le peuple du maïs en Mésopotamie, la relation avec le maïs est considérée comme une relation entre êtres vivants; or, la marchandisation du maïs illustre le problème plus vaste de la méconnaissance et de l'exploitation des relations des peuples autochtones avec le monde naturel. À ce jour, les États-nations perpétuent les mentalités colonialistes avec des régimes conçus pour dominer le territoire, créant ainsi des obstacles qui érodent encore plus la diversité bioculturelle.



Notes détaillées

Voici les principaux éléments contextuels mis en évidence par Theresa Fresco et Mindahi Bastida:

- Il est important de reconnaître que les systèmes économiques et commerciaux dans lesquels nous évoluons actuellement n'ont pas été créés pour les peuples autochtones. Ces systèmes coloniaux visaient à déposséder les Autochtones de leurs terres, ce qui a entraîné la perturbation de leurs systèmes culturels, sociaux et économiques, y compris du commerce. Encore aujourd'hui, les lois et politiques élaborées dans le cadre de ces systèmes continuent de nuire aux communautés autochtones, et la dégradation des terres et des eaux sur leurs territoires accentue l'érosion bioculturelle.
- Il est également important de reconnaître les droits des peuples autochtones sur leur culture, leur langue, la gouvernance de leur territoire et leur développement économique. Ces droits sont énoncés dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et comprennent le consentement préalable — donné librement et de façon éclairée par rapport à toutes les décisions touchant leurs territoires et leur mode de vie. (« Rien à propos de nous, sans nous, ou qui ne soit dirigé par nous ».)
- Les travaux de promotion du commerce autochtone vont nécessiter un changement de paradigme. Il faut redéfinir les modèles économiques et commerciaux, pour passer d'une croissance débridée à un esprit de restauration, de réciprocité et de respect, et à des relations qui acceptent la vision du monde et le savoir des Autochtones.
- Ayant expliqué le contexte, Theresa Fresco et Mindahi Bastida ont présenté leurs principales observations et conclusions, divisées en deux sections interdépendantes (les possibilités et les obstacles) pour ainsi donner un aperçu détaillé des défis et des pistes de solution pour les entreprises autochtones en Amérique du Nord.

Possibilités

Résumé

Mindahi Bastida a insisté sur la nécessité de passer de la concurrence à une collaboration fondée sur le respect et la responsabilité partagée à l'échelle de l'Amérique du Nord, en réponse à Theresa Fresco lorsqu'elle l'a interrogé sur les possibilités s'offrant aux entreprises autochtones durant les discussions précédentes. Il a commencé par saluer le rôle que joue la CCE en réunissant des membres du public, des représentant·es des gouvernements et des Nations et peuples autochtones, en soulignant l'importance de favoriser l'unité et la coopération, afin de promouvoir un développement économique à la fois durable et inclusif.

Les propositions [visant à soutenir les entreprises autochtones et le commerce durable à l'échelle de l'Amérique du Nord] comprenaient la création d'un label bioculturel pour les produits et services créés par des Autochtones et leurs communautés à l'échelle de la région. Il est également essentiel de promouvoir les réseaux d'entreprises autochtones qui unissent les collectivités et les peuples autochtones, mais aussi de favoriser les synergies propices au commerce équitable grâce à la participation directe de ces entreprises. Il sera par ailleurs essentiel de tirer parti d'instruments juridiques internationaux ayant force exécutoire, comme la *Convention sur la diversité biologique*, la *Convention 169 de l'Organisation internationale du travail*, le *Protocole de Nagoya* et les travaux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), pour renforcer la croissance des entreprises autochtones. Il est tout aussi important de reconnaître le pluralisme juridique en valorisant le droit coutumier et les lois traditionnelles des Autochtones, parallèlement aux lois nationales et internationales.

La création d'alliances et de réseaux reconnus par la loi permettra de renforcer les entreprises autochtones et leur offrira une certitude juridique. Le fait d'encourager le commerce ancestral par l'intermédiaire de marchés, de routes et d'échanges traditionnels qui respectent le patrimoine culturel, comme la route du jade, la route de la turquoise et la route des fourrures, offrira des possibilités non négligeables aux entreprises autochtones et aux territoires bioculturels. Pour aller au-delà du libre-échange, qui a souvent contribué à l'érosion des économies locales, il faut rétablir l'échange de biens, de services et d'idées qui reflètent l'esprit de la population.

L'Amérique du Nord a ce qu'il faut pour mener ces projets en élaborant des protocoles bioculturels qui renforcent les entreprises autochtones dans toute la région. Il est essentiel d'harmoniser les instruments et mécanismes juridiques internationaux afin de soutenir les entreprises collectives au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Les politiques publiques qui protègent la mémoire, le patrimoine et la diversité bioculturelle peuvent appuyer les projets et les entreprises autochtones. Les partenariats entre sociétés et entreprises qui respectent la vie, ainsi que les arrangements institutionnels dans le cadre de l'ACEUM, pourraient apporter un soutien positif au commerce autochtone, à l'instar des discussions entourant la négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Équateur, qui inclut un chapitre sur les enjeux autochtones.

Notes détaillées

Les notes ci-dessous présentent les principales possibilités soulignées par Theresa Fresco et Mindahi Bastida.

- Renforcer les capacités grâce à un programme de formation et d'aide aux entreprises autochtones — Un tel programme pourrait donner accès à la formation, aux technologies (par exemple, Internet, téléphones mobiles, ordinateurs) et à l'infrastructure nécessaires aux entreprises autochtones. De la formation est requise dans des domaines comme les lois, règlements et politiques, la propriété intellectuelle, les communications et le marketing, les médias sociaux, les permis, les normes et les certifications.
- Création d'un réseau, d'une chambre de commerce ou d'une association commerciale autochtone — Un réseau commercial international autochtone pourrait servir de plaque tournante pour l'établissement de relations et le partage de ressources entre les entreprises et les producteurs autochtones. Ce réseau pourrait également développer l'information ou créer un répertoire sur les marchandises et les types de commerces autochtones qui existent au Canada, aux États-Unis et au Mexique.
- Financement — Du financement pour renforcer les capacités des peuples autochtones permettrait à ces derniers de participer à des rassemblements (par exemple à la table ronde sur le commerce autochtone ou à des discussions stratégiques), et ferait en sorte que le financement resterait dans les communautés autochtones, de manière à soutenir les entreprises locales (par exemple, les fonds carbone, qui donnent aux communautés autochtones les moyens de posséder et de gérer des projets relatifs au carbone, en veillant à ce qu'elles en tirent des avantages).
- Financement et soutien aux femmes dans le commerce — Ce financement soutiendrait les entreprises dirigées par des femmes autochtones (par exemple, le Matriarch Fund géré par *Native Women Led*²¹).
- Leadership autochtone dans l'élaboration des politiques commerciales, le développement institutionnel et les mécanismes qui complètent le développement — Créer des espaces où les Autochtones peuvent exprimer leur vision du monde et leurs points de vue et exercer leur leadership, de la rédaction initiale à la mise en œuvre (p. ex. : reconnaissance des systèmes commerciaux autochtones, tels que le système de *compadrazgo* [troc], et apprentissage à partir d'accords conclus par des Autochtones, par exemple le — *Trade and Commerce Protocol Agreement* signé par le *Caucus iroquois* ²²).

21 Native Women Lead. n.d. *Matriarch Funds*. ([lien](#))

22 Mohawk Council of Kahnawà:ke. 24 avril 2025. *Iroquois Caucus signs Trade and Commerce Protocol Agreement*. ([lien](#))

- Amener des décideur·euses au sein des communautés autochtones — qui pourraient expliquer le contexte local, rencontrer les responsables d'entreprises autochtones à l'échelon communautaire et présenter les valeurs et les lois autochtones.
- Indicateurs bioculturels lors d'évaluations — Afin de protéger la mémoire et la diversité bioculturelles, il est nécessaire d'établir des indicateurs et de les intégrer dans les bases de référence et d'évaluations qui tiennent compte de l'impact cumulé de multiples projets et de leurs effets sur les terres et l'eau (statut de personne attribué à la nature). Les mesures de succès commercial devraient correspondre aux indicateurs de bien-être.
- Certification/label/estampe pour les produits autochtones — Cela permettrait de promouvoir les produits autochtones et d'établir un mécanisme visant à protéger et à reconnaître le savoir autochtone.
 - + Exemples : projet *Local Contexts* en Nouvelle-Zélande²³, labels du savoir traditionnel, labels bioculturels (en anglais seulement)
 - + Conseil national de développement économique des Autochtones du Canada — processus de vérification pour les entreprises autochtones
- Certificat d'origine pour exemption — Ce document peut certifier l'origine d'un produit issu d'une communauté autochtone, qui bénéficiera alors d'exemptions de surtaxes, de droits de douane, etc. (par exemple, la Chine assemble des climatiseurs au Mexique et les expédie aux États-Unis pour éviter des droits de douane de 15 à 20 %).

Obstacles Résumé

On ne peut pas dissocier les CET des personnes, des communautés, des langues et des ontologies dont elles font partie. Theresa Fresco a mis en lumière ce principe fondamental en parlant des obstacles à leur protection et à leur reconnaissance. Elle a souligné le fait que les connaissances écologiques traditionnelles sont étroitement liées à l'art, à l'artisanat, aux produits et aux pratiques. Elle rappelle ainsi l'importance de protéger les droits de propriété intellectuelle afin de prévenir

23 Initiative mondiale qui aide les communautés autochtones à réaffirmer leur autorité culturelle sur les collections et les données, *Local Contexts* porte sur la propriété culturelle et intellectuelle autochtone et la souveraineté des données autochtones, en aidant les communautés à gérer et à contrôler leur patrimoine culturel, leurs données environnementales et leurs ressources génétiques dans l'univers numérique. Elle fournit également des outils et des ressources en vue de faciliter cette tâche, notamment des labels et des avis reconnaissant le savoir et les sources de données autochtones. Voir : ([lien](#))

l'exploitation et de garantir que ces connaissances demeureront dans les communautés qui en sont les détentrices légitimes. En complément, Mindahi Bastida a précisé que les cadres de propriété intellectuelle en place servent principalement les intérêts des grandes entreprises plutôt que les droits collectifs. Selon lui, ce déséquilibre a contribué à la dépossession généralisée des connaissances médicinales et des CET, c'est-à-dire l'appropriation du savoir ancestral et son brevetage sans consentement.

Mindahi Bastida défend une transition de l'extraction vers la collaboration et souligne l'importance d'accords institutionnels collectifs qui reconnaissent les peuples autochtones comme les détenteurs et gardiens de ressources génétiques et de savoirs vitaux, essentiels à de nombreuses industries. Le *Protocole de Nagoya* joue un rôle important dans l'affirmation de cette reconnaissance, notamment en mettant l'accent sur les processus fondés sur le consentement, par exemple le CPLCC. Il est essentiel de définir le consentement dans le contexte de sa signification culturelle et spirituelle, afin de garantir un partage respectueux du savoir avec d'autres entités.

Mindahi Bastida a également abordé la question cruciale de l'érosion bioculturelle, qui comprend les obstacles à la préservation de la mémoire et de la diversité bioculturelles. Ces défis proviennent de systèmes qui ne reconnaissent ni les limites de la santé écologique ni l'interconnectivité entre nature et culture. Il a fait remarquer qu'au cours de l'histoire, la moitié des langues parlées dans le monde a disparu et que, chaque jour, des espèces et des cultures disparaissent parce que ce lien n'est pas reconnu. Il a exhorté les populations d'Amérique du Nord à montrer l'exemple en soutenant des politiques publiques qui protègent la mémoire et la diversité bioculturelles. L'élaboration de politiques nationales à cette fin et la conclusion d'accords entre le Canada, le Mexique et les États-Unis pourraient servir de modèle à d'autres pays.

Theresa Fresco a ensuite fait remarquer que les communautés autochtones ont souvent un accès limité aux infrastructures et aux technologies essentielles, en particulier à Internet. Les coûts élevés, l'isolement géographique, la lenteur des débits et la prédominance des contenus en anglais sont autant de facteurs qui contribuent à cette inégalité. En outre, les communautés autochtones n'ont pas toujours accès aux possibilités de formation, en raison de leur coût ou de l'absence de programmes à l'échelle locale. Elle a rappelé l'importance de rendre les formations plus accessibles au sein des communautés et que leurs membres gèrent ces formations, afin de renforcer les capacités et le leadership locaux, plutôt que de compter uniquement sur des spécialistes externes.

Selon Theresa Fresco, le soutien financier est un autre élément critique qui nécessite une attention particulière, car à l'heure actuelle, moins de 1 % des fonds consacrés à la lutte contre les changements climatiques parviennent aux peuples autochtones. Souvent, la présence d'intermédiaires sape les avantages financiers destinés aux producteur·trices. Il est essentiel de fournir un soutien financier aux petites et moyennes entreprises autochtones afin qu'elles puissent accéder équitablement à de plus grands marchés. En outre, les lois et règlements existants posent des défis, y compris des permis et des politiques en matière de standardisation qui sont souvent appliquées de façon universelle, sans égard aux divers points de vue des Autochtones ou à leur participation.

Theresa Fresco a insisté sur l'importance de la participation des Autochtones aux processus décisionnels dès le départ. Le principe « rien à propos de nous, sans nous » devrait guider l'élaboration de l'ensemble des lois, règlements et procédures de délivrance de permis. Les peuples autochtones doivent participer à l'élaboration commune de cadres pour faire en sorte que les politiques soient accessibles, abordables et véritablement bénéfiques pour leurs communautés.

Notes détaillées

- Les notes suivantes résument les principaux éléments mis en lumière par Theresa Fresco et Mindahi Bastida concernant les obstacles auxquels se heurtent les entreprises autochtones :
- Érosion bioculturelle — La culture et les modes de vie autochtones sont intimement liés à la terre, à l'eau et à tous les êtres vivants. La dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité et les changements climatiques affectent de façon disproportionnée les moyens de subsistance et les systèmes de savoir des peuples autochtones. C'est pourquoi il faut prendre en compte la santé des écosystèmes lors de la prise de décisions de nature commerciale.
- Accès inéquitable à la formation, aux technologies et aux infrastructures
 - + Dans les zones rurales, l'accès à Internet est généralement difficile ou les débits sont lents, et les petit·es producteur·trices/dirigeant·es d'entreprise autochtones doivent assumer des coûts supplémentaires pour se rendre dans les zones urbaines ou payer des intermédiaires. De plus, les sites Internet sont généralement en anglais, et la traduction à partir des langues autochtones génère des coûts supplémentaires.
 - + Par ailleurs, d'autres outils technologiques, comme les téléphones mobiles et les ordinateurs, sont plus difficiles à se procurer dans les régions rurales.

- + Les propriétaires d'entreprises autochtones ont besoin de formation dans les domaines touchant les lois/règlements/politiques, la propriété intellectuelle, la communication et marketing, les médias sociaux et les permis, normes et certifications.
- Désavantage concurrentiel pour les PME autochtones — Les produits autochtones qui respectent le savoir autochtone et les lois naturelles prennent plus de temps à produire, et sont fabriqués à plus petite échelle (« chaque couleur, chaque fleur, chaque animal a une signification et s'inscrit dans une cosmovision »). Il est donc difficile de faire concurrence aux grandes entreprises, car l'estimation que l'on fait de ces produits ne tient pas compte de la valeur du savoir autochtone. De plus, l'accès aux marchés internationaux constitue un défi de plus.
- Appropriation et utilisation abusive du savoir autochtone — Le savoir autochtone et les connaissances écologiques traditionnelles (CET) font partie intégrante des lois, des langues, des ontologies et des épistémologies autochtones. Elles sont indissociables des communautés autochtones et de leurs systèmes de gouvernance. Lorsqu'on les utilise pour cultiver ou créer des produits, les CET et le savoir autochtone doivent être protégés. Malheureusement ni les lois sur la propriété intellectuelle (p. ex. : marques déposées, brevets, droits d'auteur) ni l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ne reconnaissent ces savoirs à l'heure actuelle. L'établissement et l'application de sanctions sont nécessaires pour empêcher l'appropriation du savoir autochtone et des CET.
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de lois, de politiques et d'accords commerciaux — Les Autochtones, en particulier les femmes autochtones, doivent diriger l'élaboration des lois, politiques, accords, traités et systèmes de délivrance de permis liés au commerce, et y participer. Il est essentiel que ces mécanismes reflètent la vision du monde et les points de vue des Autochtones, depuis leur version préliminaire jusqu'à leur mise en œuvre.

- Équité entre les genres — Les femmes autochtones jouent un rôle fondamental au sein des communautés ainsi que dans le savoir et sa transmission et les réseaux commerciaux. Des stratégies sont requises pour qu'elles participent à l'élaboration des lois, des politiques et des accords, et qu'elles tirent pleinement parti des débouchés commerciaux.
- Manque d'accès au financement et aux services financiers — En général, les entreprises autochtones ont peu d'accès au financement (p. ex. : prêts gouvernementaux) ou à l'aide offerte par des banques ou des organismes de financement. Ces services sont rarement adaptés aux besoins uniques des entreprises et des producteur·trices autochtones.

4.3 Dialogue sur de futures stratégies exploitables pour appuyer la croissance des entreprises autochtones et renforcer les réseaux commerciaux fondés sur les valeurs autochtones et la durabilité

Résumé

Les peuples autochtones peuvent être des leaders pour ce qui est de vivre en harmonie avec la nature. Cependant, une réflexion novatrice et une prévision stratégique s'imposent afin de définir ce leadership, selon Kathy Hodgson-Smith (Métisse, Saskatchewan). Elle a souligné que la tendance actuelle que suit l'environnement n'est pas viable et a insisté sur la nécessité de changer nos façons de faire. Évoquant les mécanismes déjà en place, elle a posé une question cruciale aux participant·es : « Les entreprises autochtones doivent-elles œuvrer dans le cadre des systèmes en place, s'y adapter ou créer des structures parallèles qui sont plus favorables à leur croissance et leur offrent plus de possibilités? »

Pour lancer la discussion, Samantha Gagnon a donné la parole aux participant·es en ligne. Une personne a souligné l'importance de renforcer la capacité décisionnelle des communautés autochtones du Mexique, afin de leur permettre de négocier sur un pied d'égalité. Une autre soutient que l'établissement d'une norme internationale pourrait protéger les plantes médicinales et les pratiques agricoles traditionnelles contre l'appropriation abusive du savoir autochtone.

Elizabeth Whitsitt, membre du CCPM, a formulé des suggestions prospectives qui soulignent le besoin d'un dialogue stratégique sur les accords commerciaux mondiaux afin de surmonter les obstacles persistants. Elle a proposé que toute future révision de l'ACEUM inclue des dispositions explicites qui reflètent la vision du monde des peuples autochtones et qui favorisent une gouvernance collaborative, c'est-à-dire une gouvernance qui rassemble les communautés autochtones, les municipalités, les



autorités provinciales et d'États et les gouvernements fédéraux. Elle a également mentionné la croissance du commerce intercommunautaire et a recommandé l'élaboration de recommandations qui reconnaissent et respectent les pratiques commerciales ancestrales.

Kerry-Anne Charles (*Anishinaabekwe* [femme anichinabée] de la Première Nation de Georgina Island, Terre-Neuve-et-Labrador), présente virtuellement, a réaffirmé la transformation du principe bien connu « rien à propos de nous, sans nous » à « rien à propos de nous qui n'est dirigé par nous ». De même, Steve DeRoy (Anichinabés/Saulteaux de la Première Nation Ebb and Flow, du côté ouest du lac Manitoba, signataires du Traité n° 2) a mentionné les obstacles systémiques qui continuent de nuire aux entreprises autochtones en Amérique du Nord. Il a réclamé des investissements ciblés et un soutien structurel pour les économies autochtones et a exhorté les entreprises du Canada, des États-Unis et du Mexique à adapter leurs chaînes d'approvisionnement et à élaborer des stratégies d'approvisionnement de produits autochtones. Steve DeRoy a également insisté sur les mesures que pourraient prendre les institutions financières pour faciliter l'accès au capital, soutenir la littératie financière et soutenir des projets de renforcement des capacités, afin de favoriser des avenues de développement économique équitables.

Dans le cadre d'un sondage public en direct, on a posé la question suivante :

« Quel est le principal obstacle à la croissance des entreprises autochtones en Amérique du Nord? »

Les réponses les plus fréquentes sont révélatrices :

35% des participant-es ont fait état d'obstacles systémiques,

22% ont souligné le manque de reconnaissance des cadres économiques autochtones et

21% ont mentionné l'accès limité au capital.

La conversation a ensuite abordé le rôle des réformes constitutionnelles dans la création d'un environnement plus favorable aux entreprises autochtones. Alina Liviet Santiago Jiménez (Zapotèque de la collectivité d'Ixtlán de Juárez, Oaxaca, Mexique), qui a participé à toutes les séances de la table ronde, a fait remarquer que de récentes réformes à l'article 2 de la Constitution mexicaine ont mis en place des politiques budgétaires complexes auxquelles les peuples autochtones doivent se conformer pour participer

au commerce national et international. Elle a expliqué que ce changement exige des communautés autochtones qu'elles obtiennent une reconnaissance juridique officielle — processus qui demeure difficile. Selon Alina Liviet Santiago, une formation adaptée, la participation de professionnel·les autochtones, et des partenariats avec des universités et des spécialistes sont nécessaires pour combler les lacunes existantes.

Notes détaillées

Les notes suivantes reprennent les principales réflexions, propositions et idées stratégiques qui ont été exprimées au cours du dialogue libre. Ces constats approfondissent les thèmes abordés tout au long de la table ronde et indiquent les prochaines étapes concrètes à suivre pour soutenir le commerce dirigé par les Autochtones et fondé sur les valeurs culturelles, le savoir ancestral et la durabilité. Elles mettent également en évidence les domaines dans lesquels la CCE et d'autres institutions pourraient apporter un soutien concret en partenariat avec les communautés autochtones.

- Approche fondée sur des principes — Réciprocité, respect de la nature, droits ancestraux, durabilité, droit de mener une vie digne, cosmovision des peuples autochtones, vivre en harmonie avec la Terre Mère, priorité aux besoins plutôt qu'au commerce.
- Relations historiques — Examiner l'histoire des réseaux; ce que nous échangeons et à quelle époque; quelle allure prend ce commerce aujourd'hui; comment promouvoir les petit-es artisan-es autochtones à l'échelle du continent sans se heurter à des obstacles; nécessité de réunir les détenteur·trices du savoir pour parler des relations historiques et des routes commerciales.
- Comment pouvons-nous participer à l'actuel réseau commercial? — Faire de la place aux entreprises autochtones; créer des modèles d'articles, de modalités et de préambules; intégrer le groupe des petites et moyennes entreprises; obtenir une certification (formation et éducation); s'assurer de prendre en compte le rôle des femmes (important dans le commerce autochtone), éventuellement en lien avec les aliments autochtones.
- Domaines de soutien potentiel pour la CCE
 - + Animer un réseau de personnes autochtones participant aux échanges commerciaux
 - + Réunir les détenteur·trices du savoir pour parler des relations, des alliances et des routes commerciales historiques.
 - + Organiser une série de courtes séances — consacrées, par exemple, au Traité de Buffalo (routes nord-sud, est-ouest) ou au rôle des femmes dans le commerce autochtone.
 - + Instaurer un mouvement — planification stratégique, création d'un mouvement populaire, établissement de réseaux.
 - + Prochaine réunion de la CCE — organiser un atelier parallèle axé sur les Autochtones.



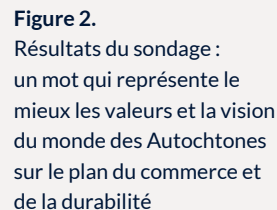
4.4 Clôture de la séance publique

par Kathy Hodgson-Smith
(Métisse, Saskatchewan)

Résumé

Les peuples autochtones doivent avoir accès à la terre, maintenir un lien profond avec les aspects sacrés de la vie, et il leur faut des espaces qui honorent et préservent les liens spirituels. Kathy Hodgson-Smith a insisté sur ce point fondamental en remerciant les participant·es à la conversation, qu'elle a décrite comme la première d'une longue série. Elle a présenté les cadres définissant les droits des peuples autochtones comme étant des voies essentielles vers la durabilité et a souligné l'importance de créer des espaces où les voix des Autochtones seront non seulement entendues, mais aussi véritablement respectées et valorisées.

Les valeurs des Autochtones



Questions directrices et autres considérations dans le cadre du dialogue

Afin de favoriser un échange franc et inclusif, on a présenté une série de questions directrices aux participant·es avant l'événement, à des fins de validation. La présente annexe dresse la liste définitive des questions directrices validées, ainsi que d'autres considérations formulées par les spécialistes invité·es. Classées par thème ou par priorité selon les participant·es, ces questions ne constituaient pas véritablement un ordre du jour, mais plutôt l'invitation à engager un dialogue franc. Elles visaient à encourager les participant·es à partager leurs expériences, leurs valeurs et leurs points de vue sur la manière dont les visions du monde des Autochtones et leurs approches relationnelles du commerce peuvent rendre les systèmes commerciaux plus durables et plus équitables.

Première séance. **Visions du monde et approches du commerce autochtones : systèmes relationnels et durabilité (privée)**

Discussion ouverte (table ronde) avec questions directrices

(30 minutes par question)

1. *Comment les concepts autochtones de relationnalité, de réciprocité et de bien-être ont-ils façonné, historiquement, les pratiques économiques et commerciales au sein de votre communauté, et comment peut-on intégrer ces principes dans les systèmes économiques régionaux actuels?*
2. *En quoi les relations avec la terre et les systèmes de gouvernance des Autochtones ont-ils influencé le commerce, et quels défis empêchent leur meilleure intégration dans la dynamique du commerce d'aujourd'hui?*
3. *En quoi les CET et les systèmes de savoir autochtone ont-ils influencé les pratiques commerciales contemporaines?*
4. *Quelles possibilités y a-t-il d'élargir les perspectives et les modèles commerciaux dirigés par les Autochtones, et quel appui permettra de renforcer le rôle des CET, des systèmes de savoir autochtone et des cadres économiques autochtones sur les marchés actuels?*

Autres considérations et observations de participant·es issues du sondage

- Incidence de facteurs externes, comme l'appropriation de terres par des entreprises transnationales et la propriété intellectuelle du savoir autochtone.
- Quel rôle le gouvernement joue-t-il dans la promotion et le renforcement des pratiques commerciales autochtones?
- Comment mieux respecter les droits des Autochtones et leur accès aux terres et aux ressources dans le cadre du commerce et des affaires?
- Dans quelle mesure les accords commerciaux devraient-ils inclure les principes de redistribution des richesses aux communautés autochtones, c'est-à-dire en tenant compte de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*? Le cas échéant, comment procéder?

Deuxième séance. Les fondements du commerce autochtone en Amérique du Nord (privée)

Discussion ouverte (table ronde) avec questions directrices

(30 minutes par question)

1. *Quelles lois fondamentales ont façonné le commerce autochtone en Amérique du Nord, et comment devraient-elles ou pourraient-elles influencer les pratiques commerciales plus larges?*
2. *Comment les réseaux commerciaux autochtones étaient-ils structurés dans le passé, et comment ont-ils facilité l'échange de biens, du savoir et de la culture à l'échelle de l'Amérique du Nord?*
3. *En quoi les accords commerciaux internationaux peuvent-ils soutenir les activités commerciales autochtones et garantir des pratiques commerciales transfrontalières durables?*
4. *De quelles manières les CET et les systèmes de savoir autochtone peuvent-ils éclairer des pratiques commerciales et une gestion des ressources durables en Amérique du Nord?*

Autres considérations et observations des participant-es issues du sondage

- Systèmes de financement et appui pour élaborer des outils de commercialisation sur les marchés locaux et régionaux.
- Comment l'innovation technologique peut-elle renforcer le commerce autochtone?
- En quoi les droits des Autochtones concernant les terres et ressources sont-ils importants pour le commerce transfrontalier et le développement des affaires? Comment les accords commerciaux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique peuvent-ils mieux assurer l'application de ces droits?
- Il pourrait être utile de discuter du rôle de la société civile et des mouvements sociaux dans le soutien à la revitalisation des lois visant les Autochtones, dans le contexte de la prochaine renégociation de l'ACEUM.
- Les régimes commerciaux et tarifaires devraient-ils tenir compte de la liberté de circulation des Autochtones, ainsi que de l'importation/exportation d'objets culturels utilisés à des fins cérémonielles?
- Inclure les réseaux commerciaux historiques qui s'étendaient au-delà de l'Amérique du Nord — jusqu'en Amérique du Sud et de l'autre côté de l'océan.
- La question « Quelles les lois fondamentales (...) » semble porter sur deux éléments distincts. Il faut bien sûr mentionner les lois fondamentales, mais il faut aussi les dissocier de leur effet sur le commerce. Le débat relatif à ces effets est vaste, et porte sans doute sur l'absence d'effets de ces lois sur les pratiques commerciales. Peut-être la question serait-elle plutôt : « Quelles les lois fondamentales (...) comment devraient-elles ou pourraient-elles influencer les pratiques commerciales plus larges? »

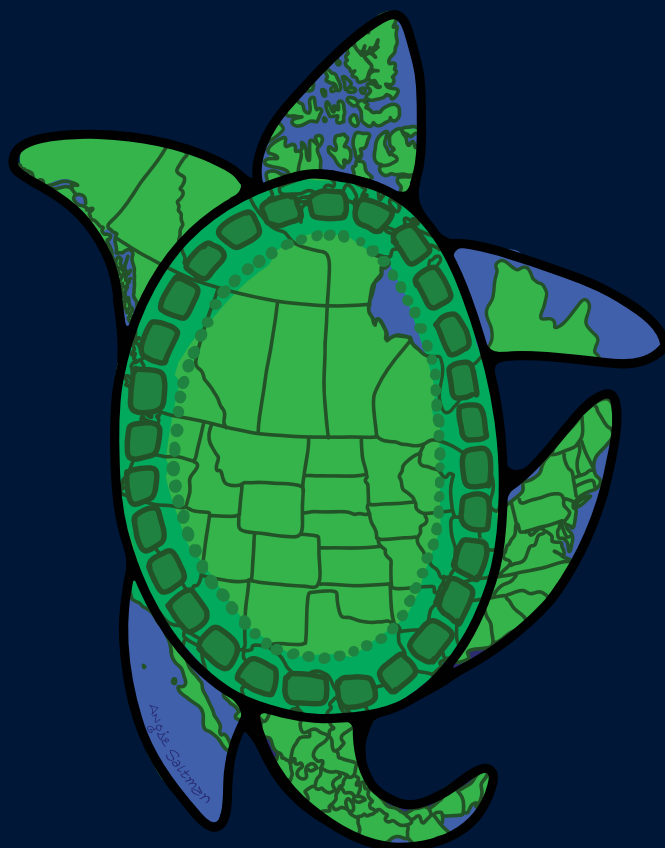
À propos de nous

Commission de coopération environnementale

Dans le contexte des liens environnementaux, économiques et sociaux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis, la Commission de coopération environnementale (CCE) favorise une coopération efficace et la participation du public afin de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement nord américain dans une perspective de développement durable et au profit des générations actuelles et futures.

École de l'environnement Bieler de l'Université McGill

Depuis 1998, l'École de l'environnement Bieler de l'Université McGill promeut l'enseignement interdisciplinaire et continue de donner aux étudiant·es les moyens de relever des défis environnementaux complexes, en faisant le lien entre la théorie et la résolution de problèmes concrets. En tant qu'unité d'enseignement et de recherche de premier cycle, l'École privilégie la collaboration entre départements universitaires pour examiner les enjeux sociaux, écologiques et économiques. C'est avec fierté que nous avons coorganisée cette importante table ronde.





COMMISSION FOR
ENVIRONMENTAL
COOPERATION

COMISIÓN PARA
LA COOPERACIÓN
AMBIENTAL

COMMISSION
DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE



McGill



BIELER
SCHOOL *of*
ENVIRONMENT

ÉCOLE *de*
L'ENVIRONNEMENT
BIELER

cce.org